



RAPPORT ANNUEL 2016

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

SOMMAIRE

Faits marquants et chiffres clés • p. 4

1 - La situation générale • p. 6

- 1.1 - L'organisation
- 1.2 - Les compétences : qui fait quoi ?
- 1.3 - Les installations de traitement des déchets sur le territoire du VALTOM
- 1.4 - Les modalités de gestion du service

2 - La prévention • p. 12

- 2.1 - Le compostage
- 2.2 - L'éducation à la prévention : les établissements témoins
- 2.3 - OrganiCité®

3 - La collecte • p.16

- 3.1 - La collecte en porte-à-porte
- 3.2 - La collecte en points d'apports volontaires
- 3.3 - Le bilan des collectes

4 - Le transfert et le transport • p. 22

- 4.1 - Le transfert des déchets ménagers
- 4.2 - Le transport des déchets ménagers

5 - La valorisation et le traitement • p. 24

- 5.1 - La prévention
- 5.2 - Le réemploi
- 5.3 - Le recyclage
- 5.4 - La valorisation matière
- 5.5 - La valorisation organique
- 5.6 - La valorisation énergétique
- 5.7 - Le pôle multifilières Vernéa
- 5.8 - Les installations de stockage de déchets non-dangereux
- 5.9 - Les modes de valorisation et de traitement
- 5.10 - La synthèse des tonnages traités et valorisés sur le territoire du VALTOM

6 - Les indicateurs financiers • p. 36

- 6.1 - Le coût de la gestion des déchets ménagers
- 6.2 - La structure des charges du VALTOM

7 - La communication • p.40

- 7.1 - Supports institutionnels
- 7.2 - Revue de presse
- 7.3 - Site internet
- 7.4 - Visites des installations
- 7.5 - Événements

La synthèse • p. 42

Ce document présente les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de traitement des déchets pour l'exercice 2016.

Il se réfère directement aux rapports publics sur la qualité et le prix d'élimination des déchets des collectivités adhérentes au VALTOM. Les ratios à l'habitant sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 01/01/2017.

1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 44 24 24 - F. 04 73 44 24 20
www.valtom63.fr

Directeur de publication : Olivier MEZZALIRA
Photos de couverture : Vernéa
Crédits photos : VALTOM - Vernéa - Pierre Feltz - Ademe - Echaliér
Conception et réalisation : Service communication
Impression : l'imprimeur.com - 250 exemplaires

EDITO



L'année 2016 a débuté avec la mise en application des nouveaux statuts du VALTOM, qui nous orientent vers plus de solidarité. En effet, ils nous conduisent vers un tarif unique de valorisation et de traitement des déchets avec la mutualisation des transports.

Cette politique rejoint les valeurs fondamentales de notre syndicat axées sur la performance environnementale et la solidarité, le tout à un coût acceptable. Ces valeurs nous animent et animent notre quotidien.

Depuis la création du VALTOM, nos collectivités et nos politiques sont liées, je dirais même interdépendantes. Nous sommes passés d'un mode de fonctionnement isolé à un mode partagé et collaboratif pour l'intérêt de tous. Nous disposons dorénavant d'outils performants départementaux de valorisation et de traitement. Nous œuvrons tous ensemble pour atteindre le même objectif et partager les mêmes valeurs, comme le témoigne notre démarche commune « Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».

Cette solidarité et cette exemplarité doivent également prévaloir et même être élargies aux collectivités auvergnates surtout dans le contexte actuel, où nous allons devoir nous faire une place dans cette grande région, la 2^{ème} de France, qu'est la région Auvergne Rhône-Alpes. A ce titre, en 2016, le VALTOM a initié une rencontre avec les collectivités en charge des déchets ménagers sur l'ancienne région Auvergne pour se connaître, échanger et envisager ensemble l'avenir de la gestion des déchets au sein de la grande Région.

Cette année fut également marquée par l'avancement de l'étude de valorisation énergétique menée par le VALTOM depuis 2015. Celle-ci vise à augmenter l'efficacité énergétique des installations existantes, à accompagner nos territoires vers plus d'autonomie énergétique, à développer des énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles et à retirer un bénéfice économique permettant de contenir les coûts de valorisation et de traitement de nos déchets.

Nous avançons donc conformément à la politique que nous nous sommes fixés à l'horizon 2025, à savoir « Produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriale ».

Je remercie les collectivités adhérentes pour leur engagement et leurs actions au quotidien, qui nous permettent d'atteindre ensemble des résultats de valorisation au-delà des moyennes française et européenne.

Poursuivons nos efforts et rendez-vous en 2017 pour fêter les 20 ans du VALTOM !

Laurent BATTUT
Président du VALTOM

FAITS MARQUANTS

LE VALTOM EN CHIFFRES

667 680
habitants

9 020 t
de biodéchets
détournés

-2,1 kg
de déchets ménagers
et assimilés
par habitant
par rapport à 2015

68 337 t
de déchets transitant
par un centre de transfert
VALTOM

JANVIER

STATUTS DU VALTOM

Application des nouveaux statuts pour plus de mutualisation et de solidarité entre les territoires.



MARS

PÔLE VERNÉA

Reconduction de la certification ISO 14001 du pôle de valorisation.



AOÛT

INSTALLATION DE STOCKAGE

Lancement des travaux d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Poyet à Ambert.



SEPTEMBRE

DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE

Ouverture des parcours pédagogiques du pôle Vernéa, du site de Puy-Long et du centre de tri Echaliier pour les écoles du territoire.



& CHIFFRES & CLES

LE VALTOM EN CHIFFRES

80%
des déchets ménagers
et assimilés produits
sur le territoire
sont valorisés

64 € HT
coût de traitement
des déchets ménagers
et assimilés

3 806
visiteurs sur les installations
de traitement et de valorisation
du territoire

JUIN

TRANSFERT DES DÉCHETS

Inauguration du centre de transfert de Saint-Sauves d'Auvergne.



JUILLET

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Don d'une benne à ordures ménagères à la commune de Sandiara au Sénégal.



SEPTEMBRE

VALOR'D

Présentations, bilans et témoignages ont rythmé la journée départementale de la gestion des déchets réunissant 80 acteurs du territoire.



NOVEMBRE

ZÉRO PHYTO

1^{ère} opération « zéro phyto » pendant la semaine européenne de réduction des déchets avec le Parc Naturel Régional du Livradois Forez, Chimirec, la FREDON Auvergne et les collectivités adhérentes au VALTOM.



EN CHIFFRES

1

Président

4

vice-présidents

40

élus délégués au sein
du comité syndical

22

agents

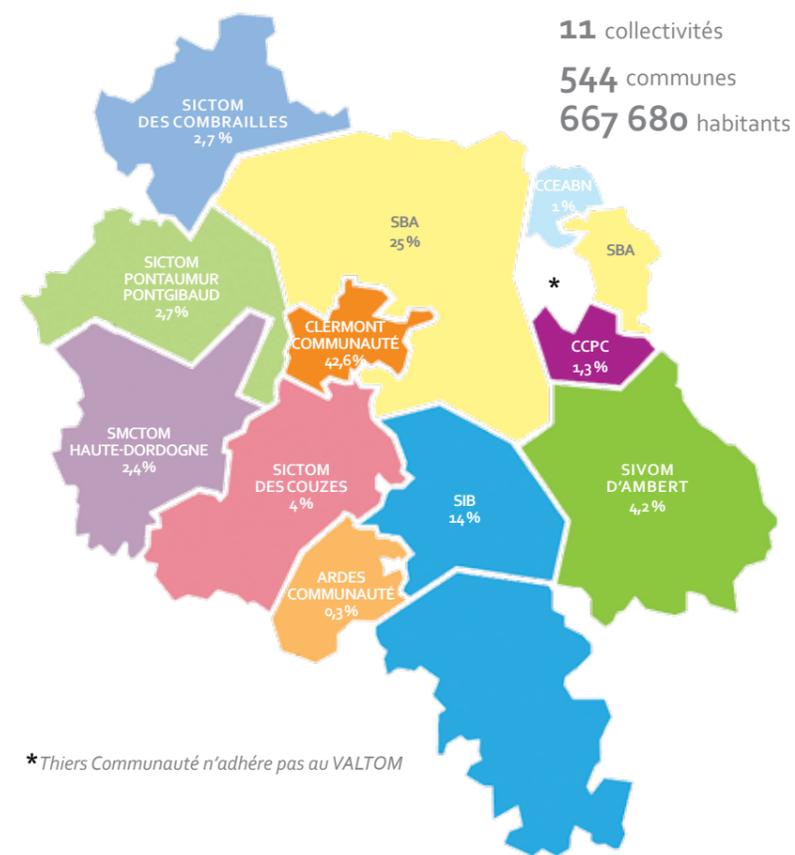
1 - LA SITUATION GÉNÉRALE

Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire. «Produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriale» sont les objectifs du VALTOM définis dans sa feuille de route (VALORDOM 2015 - 2025) co-construite avec l'ensemble de ses collectivités adhérentes. Celle-ci est cohérente avec le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Puy-de-Dôme, approuvé le 16 décembre 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM exerce pleinement ses compétences : prévention, transfert, transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les collectivités adhérentes au VALTOM (communauté d'agglomération, communautés de communes ou syndicats) ont la responsabilité de la gestion des collectes et des déchèteries (haut de quai + évacuation déchets) ainsi que du financement de l'ensemble du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

REPARTITION DE LA POPULATION DU VALTOM AU 1^{ER} JANVIER 2017



- ARDES COMMUNAUTÉ
15 communes - 1 925 habitants
- CLERMONT COMMUNAUTÉ
21 communes - 284 672 habitants
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE ALLIER ET BOIS NOIRS (CCEABN)
7 communes - 6 531 habitants
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIÈRE (CCPC)
10 communes - 8 351 habitants
- SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE (SBA)
132 communes - 166 703 habitants
- SICTOM DES COMBRAILLES
41 communes - 17 804 habitants
- SICTOM DES COUZES
46 communes - 26 516 habitants
- SICTOM ISSOIRE BRIOUDE (SIB)
146 communes - 93 225 habitants
- SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD
33 communes - 18 216 habitants
- SIVOM D'AMBERT
58 communes - 27 736 habitants
- SMCTOM HAUTE-DORDOGNE
35 communes - 16 001 habitants

1.1 - L'ORGANISATION

Président du VALTOM : M. Laurent BATTUT
1^{er} vice-président : M. Marcel ALEDO
2^{ème} vice-président : Mme Claire LEMPEREUR
3^{ème} vice-présidente : M. Claude MASSEBCEUF
4^{ème} vice-président : M. Guy MAILLARD

40 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes constituent le comité syndical. Chaque collectivité est représentée par 2 à 14 délégués selon sa population.

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Ardes Communauté 4 place Jean Garnier 63420 Ardes sur Couze	M. VESSIERE Bernard M. MAERTEN Christian	Mme ANGLARET Sylviane M. PELISSIER Patrick
Clermont Communauté 64-66 avenue de l'Union Soviétique BP 231 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1	Mme PRIEUX Nicole M. BONNET Nicolas M. LAFFONT Alain M. RENAUD Michel M. ALEDO Marcel M. NEUVY Flavien M. PRONONCE Hervé M. BISSIRIEX Thierry M. ARNAL Olivier M. LEPEE Grégory M. GODARD Jérôme M. ADENOT Dominique Mme BONNET Monique M. BOHELAY Philippe	M. CERVANTES Jean-Christophe M. VIMONT Guillaume M. NARANJO Florent M. MULLER Didier Mme GUERMIT-MAFFRE Nadia Mme LAVAL Chantal Mme SIMON Valérie M. PRIVAT Claude M. BARA Saïd Mme NOUHEN Françoise M. MELLOUKI Abdelmajid M. GUITTARD Pascal Mme BERNARD Valérie M. MAITRIAS Philippe
Communauté de Communes du Pays de Courpière 4 avenue Jean Jaurès 63120 Courpière	M. GONIN Michel M. LALUQUE Gilles	M. GOSIO René Mme DUBIEN Ghislaine
SICTOM des Combrailles 19 Grande rue 63700 Montaignut-en-Combraille	Mme LEMPEREUR Claire M. GAUVIN Jean-Noël	M. BOULEAU Bernard M. MAUCHET Gérard
SICTOM des Couzes Le Treuil 63320 Saint-Diéry	M. MEALLET Roger Jean M. CHASSARD Frédéric	M. CHASSANG Jean-Pierre M. LACOSTE Gérard
SMCTOM Haute Dordogne 20 route de Clermont 63760 Bourg-Lastic	M. BELLAIGUE Gilles M. BŒUF Jean	M. CLAMADIEU Yves M. SERRE Christophe
SICTOM Issoire/Brioude Z.A. Vieille-Brioude - BP 88 43102 Brioude Cedex	M. MASSEBCEUF Claude Mme CHASSIN Nicole M. DI GIAMBATTISTA Nicolas Mme DEGUI Marie-Christine	M. BERNARD Jean-Paul M. ROUX Bernard M. COUTAREL Bernard M. PIROUX Pascal
SICTOM Pontaumur/Pontgibaud 4 rue du Commerce 63230 Pontgibaud	M. BATTUT Laurent M. FARGEIX Alain	M. ARCHAUD Claude M. SERVIERE Gilles
SIVOM d'Ambert Rue Anna Rodier 63600 Ambert	M. DAURAT Jean-Claude M. LUCHINO Albert	M. RODIER Simon M. POUGET Jacques
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs 51 rue Ernest Laroche 63290 Puy-Guillaume	M. VIGNAUD Bernard Mme ADAMY Béatrice	Mme CHATAING Patricia M. BLANCHOZ Philippe
Syndicat du Bois de l'Aumône Zone de Layat II 13 rue Joaquin Perez Carretero 63200 Riom cedex	M. MOLINIER Jean-Claude M. MAILLARD Guy M. DOMAS Philippe Mme MOULIN Chantal M. CHAUVIN Lionel M. ROUX Thierry	M. POUZADOUX Jean-Paul M. MASSON Yannick M. BERARD Gérard M. DEMERE Jean-François M. DOLAT Gilles M. BOISSET Jean-Pierre

1 EQUIPE, 22 PERSONNES :



EN 2016

4
assemblées générales

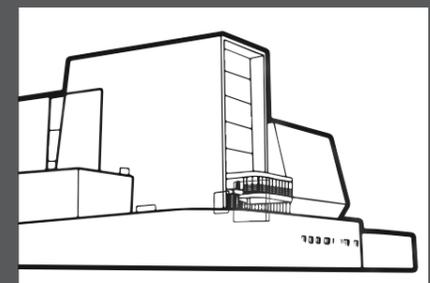
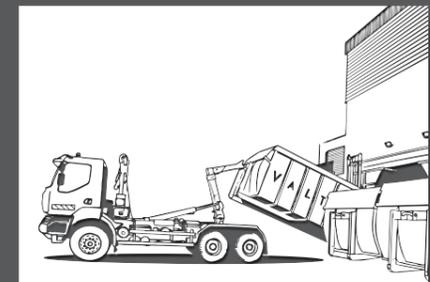
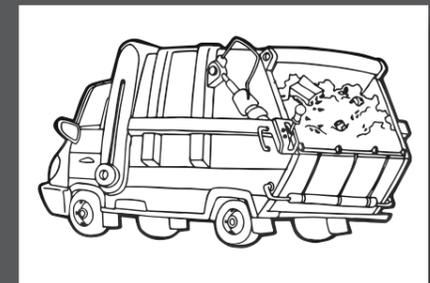
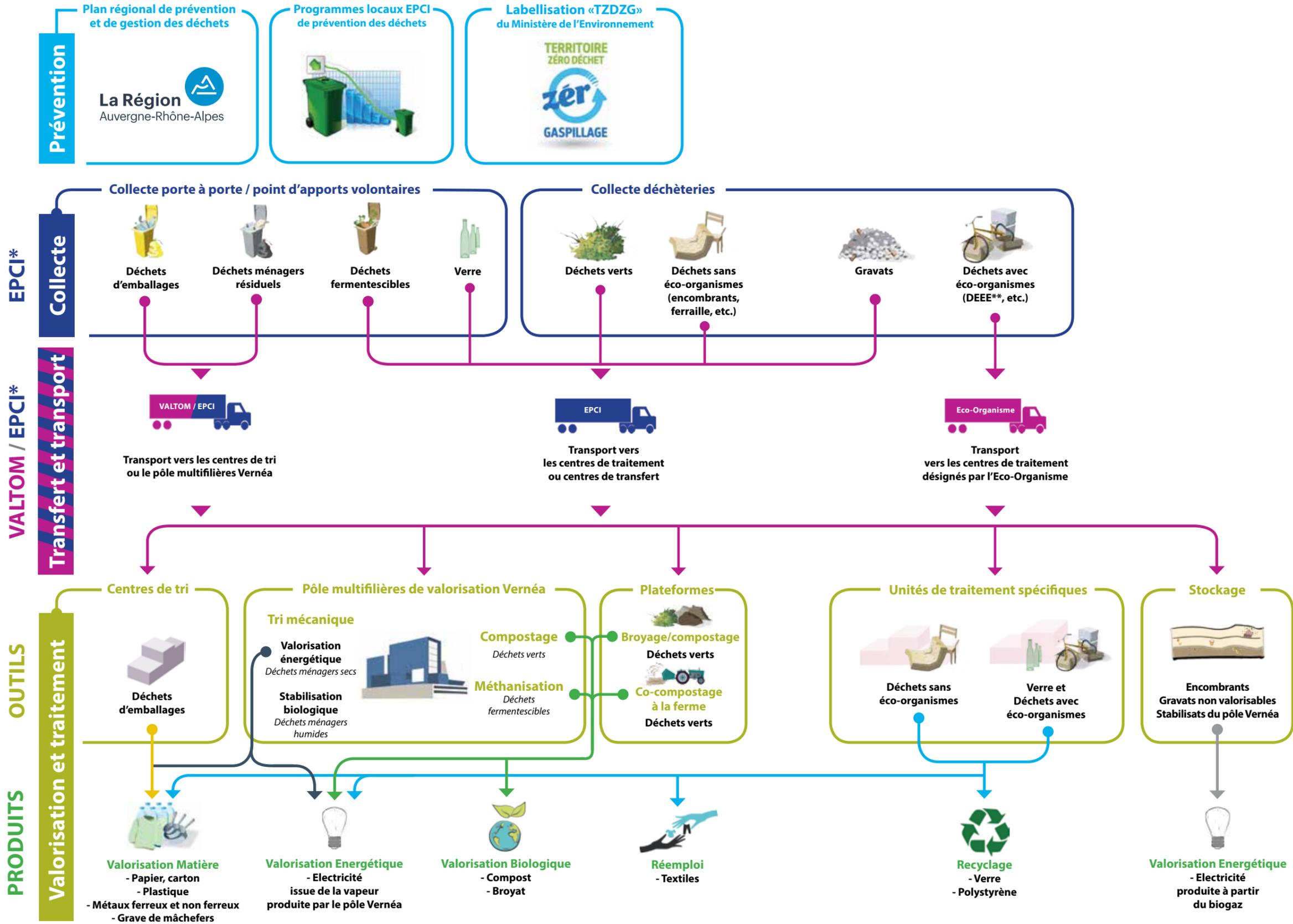
4
réunions de bureau

21
agents ont bénéficié de

112
jours de formation

1.2 - LES COMPETENCES : QUI FAIT QUOI ?

EPCI* : Etablissement Public de Coopération Intercommunale = collectivités adhérentes au VALTOM
DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques



EPCI*

VALTOM / EPCI*

OUTILS

PRODUITS

EN CHIFFRES

9

centres de transfert VALTOM en activité, à Riom, St-Eloy-les-Mines, St-Diéry, Lempdes-sur-Allagnon, Ambert, Issoire, St-Sauves-d'Auvergne, Courpière et St-Ours-les-Roches

2

plates-formes de compostage, à Charbonnier-les-Mines et à Ambert

4

plates-formes de broyage de déchets verts, à St-Diéry, St-Sauves-d'Auvergne, St-Ours-les-Roches et St-Eloy-les-Mines

4

Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux à Miremont, St-Sauves-d'Auvergne, Ambert et Clermont-Ferrand

1

pôle multifilières de valorisation et de traitement à Clermont-Ferrand

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)



Plate-forme de compostage



Plate-forme de broyage



Centre de transfert VALTOM



Centre de transfert en cours d'étude



Centre de tri



Installation privée



Pôle multifilières Vernéa

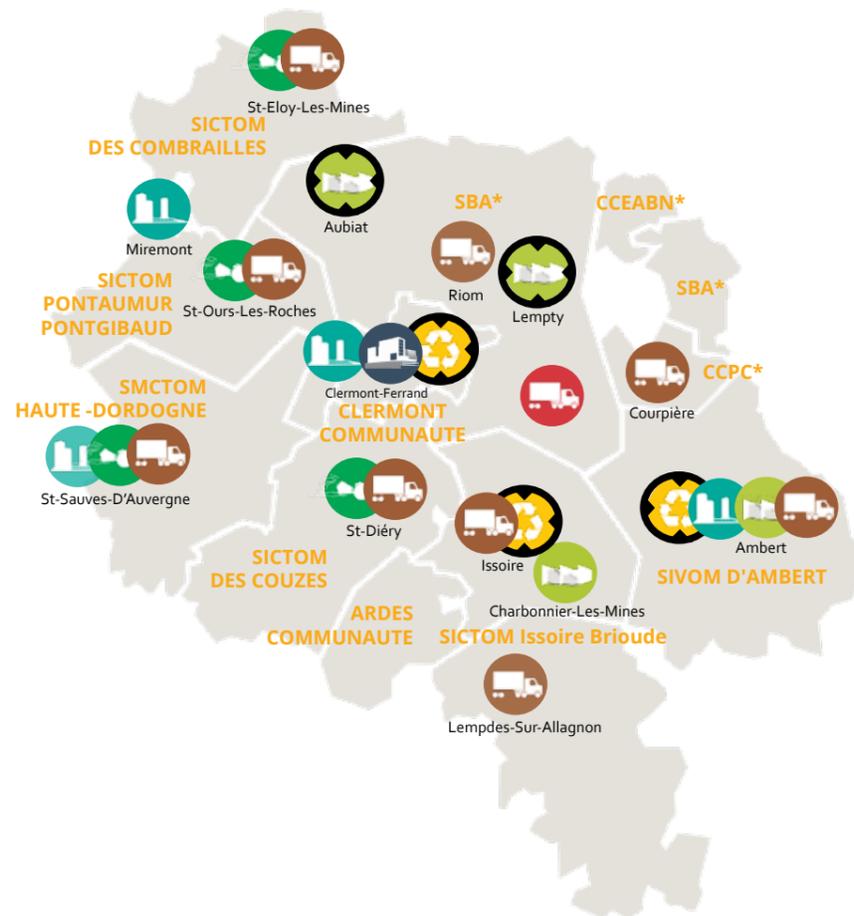


1.3 - LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

Afin d'assurer ses missions, le VALTOM dispose d'installations de transfert, de valorisation et de traitement, réparties sur son territoire.

A ces installations se rajoutent celles de prestataires privés, qui permettent de valoriser une partie des déchets. Par exemple, les déchets ménagers d'emballages sont triés par 3 entreprises locales sur leur propre centre de tri.

REPARTITION DES INSTALLATIONS DU VALTOM



CCEABN* : Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs

CCPC* : Communauté de Communes du Pays de Courpière

SBA* : Syndicat du Bois de l'Aumône

1.4 - LES MODALITES DE GESTION DU SERVICE

VALORISATION DES DECHETS VERTS

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Broyage et/ou compostage des déchets verts VALTOM	PRESTATION : TERRALYS, ECOVERT BOILON, ONYX	770 480 €
Gestion et exploitation des plates-formes de compostage VALTOM (Ambert et Charbonnier-les-mines)	PRESTATION : CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, PRAXY CENTRE	284 655 €
Conception, construction, financement et exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	1 076 040 €

VALORISATION DES EMBALLAGES MENAGERS

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DU MARCHÉ
Tri des emballages ménagers	PRESTATION : CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, ECHALIER, PRAXY CENTRE	7 229 908 €

VALORISATION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET FERMENTESCIBLES

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Conception, construction, financement et exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	20 791 349 €

VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Traitement et valorisation des encombrants	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	2 849 436 €
	CONVENTION DE COOPERATION : SICTOM DES COUZES, SIVOM D'AMBERT, SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE,	-
Traitement et valorisation des cartons, papiers, métaux et bois	PRESTATION : ECOVERT BOILON, ECHALIER, SITA, ONYX, PRAXY CENTRE, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT	911 803 €
Traitement et valorisation des gravats	PRESTATION : ECOVERT BOILON, PRAXY CENTRE, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, RENON, SITA	421 899 €
Traitement et valorisation des DDS	PRESTATION : VEOLIA, CHIMIREC, SITA, SARPI	600 800 €
Traitement et valorisation de l'amiante et des emballages vides souillés	PRESTATION : VEOLIA	24 034 €
Traitement et valorisation du polystyrène	PRESTATION : ONYX	2 371 €
Traitement et valorisation du placo-plâtre	PRESTATION : ECHALIER	63 222 €
Traitement et valorisation des plastiques durs et souples	PRESTATION : SITA	3 454 €

VALORISATION, TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DES QUAIS DE TRANSFERT

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Transfert des déchets ménagers	PRESTATION : SITA	57 019 €
	CONVENTION DE COOPERATION : SICTOM DES COUZES, SICTOM ISSOIRE BRIOUE, SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD, SIVOM D'AMBERT, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIERE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE	-
Transport des déchets ménagers	PRESTATION : SITA, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, ECHALIER, MULTI TRANSPORT	453 666 €
	CONVENTION DE COOPERATION : SICTOM ISSOIRE BRIOUE, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE	-

LES DECHETERIES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM est en charge de la valorisation des déchets de déchèteries à l'exception des déchets sous convention d'éco-organismes. (verre, pneus, textile, cartouches d'encre,...)

LES MARCHES

114 marchés sont engagés pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers pour un montant proche de 35 500 000 € et générant localement plus de 200 emplois.

EN 2016

41 473 tonnes de déchets d'emballages ménagers triés

35 957 tonnes de déchets verts issus des déchèteries traitées

142 821 tonnes de déchets issus des déchèteries traitées

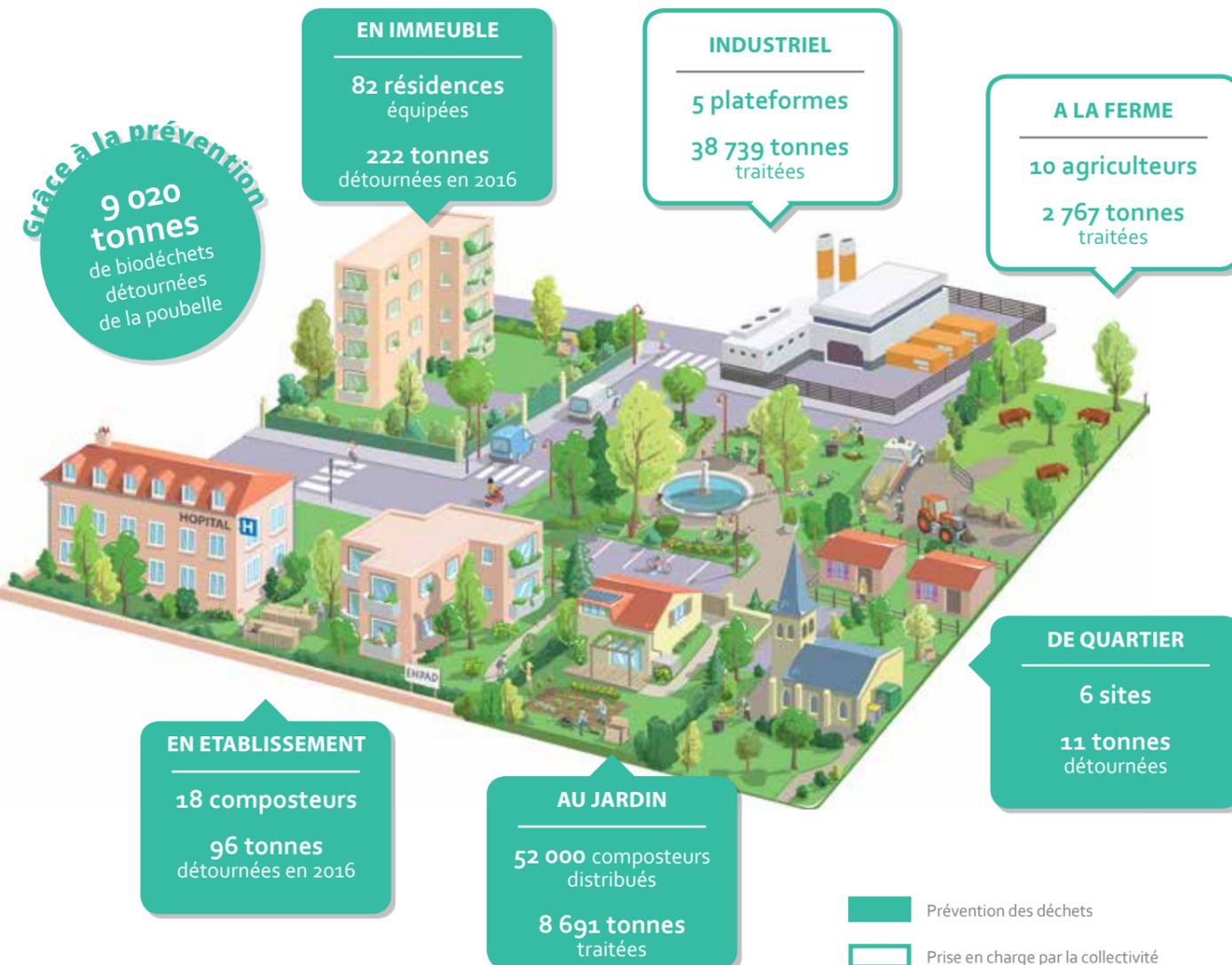
68 337 tonnes de déchets transitant par un quai de transfert VALTOM

2 - LA PREVENTION

2.1 - LE COMPOSTAGE :

Du compostage individuel au compostage collectif, il existe des solutions complémentaires, à chaque échelle, pour la valorisation des déchets organiques.

Précurseur avec le programme Agir pour moins de déchets, le VALTOM sensibilise les citoyens à la pratique du compostage de jardin depuis 1999 ou en immeuble depuis 2008. En 2016, les projets de compostage de proximité se multiplient. En particulier les projets de compostage collectif ou partagé traitant des volumes plus importants. Dans le respect de la réglementation liée à la valorisation des biodéchets, ces solutions en complément de la collecte des biodéchets, permettront à terme que chaque citoyen dispose d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles. Ainsi ceux-ci ne seront plus éliminés, mais valorisés sous forme de compost ou d'électricité.



La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à partir de 2025, par la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets et/ou de solutions de compostage de proximité.

2.2 - L'EDUCATION A LA PREVENTION : LES ETABLISSEMENTS TEMOINS

Le dispositif Etablissements Témoins vise à développer des programmes pédagogiques de réduction des déchets au sein des établissements éducatifs du territoire du VALTOM.

Développé en partenariat avec le Réseau d'Education à l'Environnement Auvergne (REEA) et l'Education Nationale, le dispositif ne cesse de s'enrichir de nouveaux partenaires et de s'adapter à de nouvelles thématiques : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réutilisation et réemploi, méthodologie de projet, accompagnement aux changements, etc. En 2016, 39 établissements ont ainsi bénéficié de l'accompagnement du VALTOM et de ses partenaires pour réduire la quantité et la nocivité des déchets qu'ils produisent. Depuis la création de ce dispositif en 2008, 12 100 élèves ont été sensibilisés. Sans compter les enseignants, le personnel des écoles et les parents d'élèves.

QUI FAIT QUOI ?

EXPERTS
Des experts apportent leurs compétences de diagnostic et de formation dans les projets compost et de lutte contre le gaspillage alimentaire.



Etablissements témoins
Mise en place d'actions de réduction des déchets

Education nationale
Le Rectorat et les Directions académiques de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme apportent leur caution pédagogique au dispositif et diffusent les appels à projet.

VALTOM
Chef d'orchestre du projet, il finance et pilote le dispositif.

ADEME
Elle soutient financièrement le dispositif

REEA*
Pour le compte du VALTOM, les animateurs environnement du REEA accompagnent les établissements dans la conduite de leur projet.
*REEA: Réseau d'Education à l'Environnement Auvergne

Syndicats de collecte
Les syndicats adhérents au VALTOM interviennent en amont des projets sur le tri et en aval pour pérenniser les projets.

RETROUVEZ LES ACTIONS MENÉES
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE
2016/2017

DANS LE MAGAZINE
ETABLISSEMENTS TÉMOINS N°4

EN CHIFFRES

39 établissements inscrits

dont 16 établissements réinscrits

24 écoles

9 collèges

4 lycées

2 autres établissements

environ 2 600 élèves impliqués

8 animateurs du REEA qualifiés

6 référents impliqués dans le suivi du dispositif



Consultez le magazine en ligne sur www.valtom63.fr

EN CHIFFRES

12

collectivités labellisées
OrganiCité® depuis 2013

85 000

habitants concernés

40

actions pour réduire
et valoriser les biodéchets

-40 %

de gaspillage alimentaire
en milieu scolaire

30 tonnes

compostées
en établissement

OUI à l'information des collectivités
NON à la publicité et aux journaux d'annonces

STOP PUB

Les déchets,
rien faire,
plus des formes !

STOP PUB

26 500

autocollants distribués depuis 2009

2.3 - ORGANICITE®

Avec OrganiCité®, le VALTOM propose aux communes et communautés de communes, des solutions locales pour réduire les biodéchets (déchets alimentaires et de jardin) et ainsi éviter le coût environnemental et économique lié à leur ramassage et à leur traitement à travers :

- le **compostage**,
- de nouvelles pratiques de **jardinage**,
- la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.

S'ils n'ont pu être évités, les biodéchets deviennent une ressource valorisée et partagée localement, s'inscrivant ainsi dans le cercle vertueux de l'économie circulaire.

LES COLLECTIVITÉS LABELLISÉES ORGANICITÉ®



Zoom sur la commune de Saint-Georges-de-Mons labellisée Organicité® en 2016

Au Super U de Saint-Georges-de-Mons, les fruits et légumes abîmés ne sont plus jetés aux ordures ménagères. Ils retournent à la terre grâce au composteur installé depuis juillet 2015 à côté du magasin.

L'objectif de la commune de Saint-Georges-de-Mons était de s'engager dans un programme de réduction des biodéchets sur son territoire. Grâce à l'accompagnement du SICTOM de Pontaurmur Pontgibaud, il a ainsi été proposé aux différents acteurs locaux de s'engager dans ce programme, et plus particulièrement au supermarché SUPER U, gros producteur de déchets alimentaires.

Aujourd'hui plus de 5 tonnes de fruits, de légumes et de fleurs abîmés ne sont plus déposées dans les bacs d'ordures ménagères mais compostées sur place. Le compost ainsi produit est utilisé par les services techniques de la commune.

A la clé :

- moins de déchets collectés, transportés et traités loin du lieu de production.
- des économies pour le magasin qui s'est vu supprimer un bac d'ordures ménagères soit 1 000 € par an.
- une image positive grâce à la dynamique globale impulsée sur la commune entre des acteurs publics et privés qui travaillent ensemble sur les actions de réduction des déchets.



Une nouvelle ambition :
la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Depuis 2008, le VALTOM et ses collectivités adhérentes développent des actions pour réduire la quantité et la nocivité des déchets ménagers au travers de programmes locaux de prévention.

Le développement de l'économie circulaire (notamment à travers la loi TECV*) permet d'amplifier la dynamique de chaque territoire en intégrant l'ensemble des acteurs - collectivités, acteurs économiques, citoyens, administrations - dans une démarche de prévention et de gestion de tous les déchets.

Pour mettre en œuvre ce projet ambitieux, chacune

des 11 collectivités adhérentes au VALTOM va s'engager dans un programme d'actions de 3 ans, soutenue financièrement par l'ADEME, pour le déploiement d'actions de prévention, la valorisation des déchets ainsi que des actions en faveur de l'économie circulaire avec la mobilisation des acteurs locaux.

* loi TECV : Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

LEXIQUE

*LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE :

Les usagers du service de collecte sont considérés collectés en porte-à-porte s'ils bénéficient d'une collecte en bacs ou en sacs individuels devant leur domicile ou s'ils déposent leurs déchets dans des bacs de regroupement.

*LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS :

La collecte séparée des déchets d'emballages ménagers concerne principalement : les papiers et cartons alimentaires, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les bouteilles et flacons en plastique, les journaux, magazines, revues et publicités.

*LES BIODECHETS :

Les biodéchets sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons souillés.

*LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS :

Ils s'agit des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets d'activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci.

3 - LA COLLECTE

La collecte des déchets concerne les déchets collectés en porte-à-porte, en points d'apports volontaires ainsi que ceux accueillis en déchèteries.

Ce sont les collectivités adhérentes au VALTOM qui assurent la collecte des déchets ménagers, selon des modalités et règles qui leur sont propres (régie et/ou prestation de service).

3.1 - LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE*

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS*

La totalité des habitants du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels, avec des fréquences variables selon les collectivités et les saisons. Ce sont ainsi **143 811 tonnes** qui ont été collectées en 2016 soit **215,4 kg/hab.**

LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS*

La totalité de la population peut trier les déchets recyclables. **97%** de la population du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte de proximité (bacs individuels ou de regroupement) pour ces déchets. Celle-ci est réalisée à des fréquences variables selon les territoires. Les déchets recyclables (journaux, papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastiques avec bouchon et boîtes métalliques) sont transportés vers les centres de tri. Puis les balles de déchets triés sont acheminées vers différentes filières de recyclage.

Depuis 2013, Clermont Communauté et le Syndicat du Bois de l'Aumône ont mis en place l'extension des consignes de tri sur leur territoire, permettant de détourner un gisement supplémentaire de déchets vers les filières de valorisation (pots, barquettes, blisters et boîtes en plastique ou polystyrène).

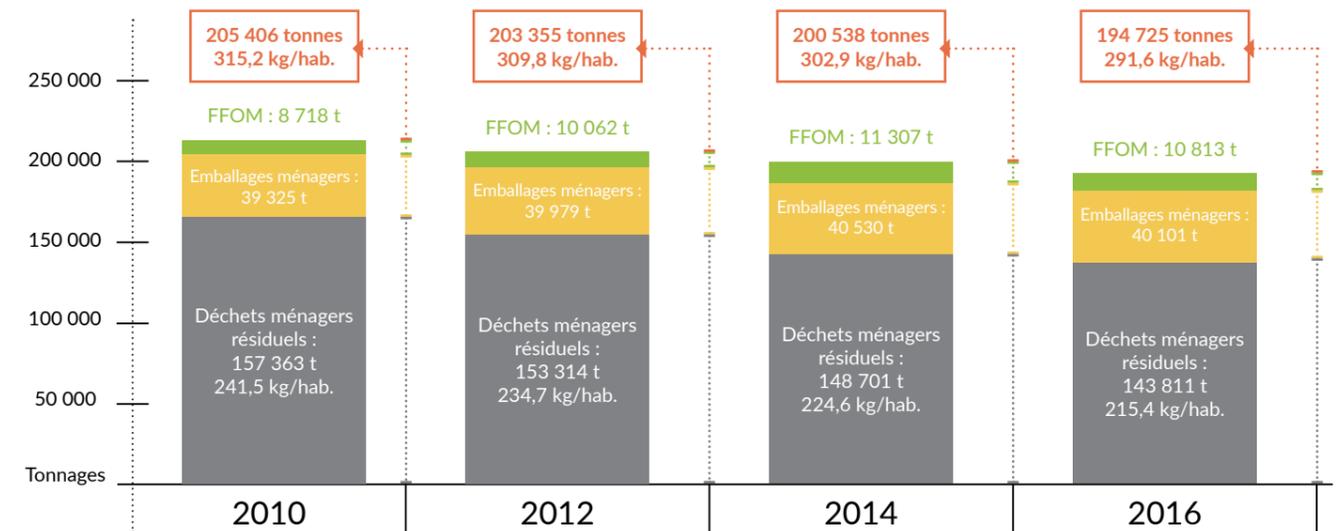
En 2016, **40 101 tonnes** d'emballages ménagers ont été collectées en porte-à-porte, soit **60,01 kg/hab.**

LA COLLECTE DES BIODECHETS*

Depuis 2006, la collecte en porte-à-porte de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM), ou biodéchets, est développée sur le territoire de Clermont Communauté. En mai 2016, le Syndicat du Bois de l'Aumône déploie sa première collecte en porte-à-porte de biodéchets à destination des gros producteurs, suivi en juin 2016 par le SIVOM d'Ambert pour les établissements scolaires.

Les **10 813 tonnes** de FFOM ainsi collectées en 2016 ont été valorisées sur le pôle multifilières Vernéa et la plate-forme de compostage d'Ambert afin de produire du biogaz transformé en électricité et du compost.

SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN PORTE-A-PORTE



ANALYSE :

Nous constatons une baisse continue des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte ces dernières années. Nous enregistrons par rapport à 2015 une baisse de la collecte des déchets ménagers résiduels de **2%**, (baisse pouvant aller jusqu'à **5%** selon les adhérents) et de **2,3%** pour la collecte des déchets d'emballages ménagers tandis que la collecte de biodéchets progresse de **4,1%** (progression en partie dûe au déploiement de cette collecte par le SBA et le SIVOM d'Ambert).



3.2 - LA COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Elle concerne les déchets collectés dans des bornes situées sur la voie publique ou ceux collectés en déchèteries.

LES COLONNES DE DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

La collecte en points d'apports volontaires des déchets d'emballages ménagers concerne la population, qui ne bénéficie pas de collecte en porte-à-porte. Elle peut venir en complément de cette dernière, notamment dans les zones urbanisées où elle est quelquefois réalisée dans des colonnes enterrées. Les conteneurs sont répartis en fonction de la population et/ou de l'éloignement des habitations.

Comme pour la collecte en porte-à-porte, les **1 372 tonnes** de déchets d'emballages ménagers collectés en points d'apports volontaires ont été acheminés vers les centres de tri pour valorisation.

LE VERRE

La collecte du verre des particuliers se fait uniquement par apport volontaire, dans des colonnes à verre situées sur la voie publique et dans les déchèteries. Les **19 573 tonnes (29,3 kg/hab/an)** collectées en 2016 (**+0,8% par rapport à 2015**) ont transité par des plates-formes de transfert ou ont été envoyées directement vers les usines de recyclage.

L'HUILE DE VIDANGE

La collecte de l'huile minérale usagée se fait de la même façon que pour le verre, l'huile étant valorisée dans des filières spécifiques de traitement. **92 tonnes** ont été collectées. Progressivement ces colonnes sont supprimées du domaine public, les huiles sont alors collectées uniquement en déchèteries.

LES TEXTILES

La collecte des textiles continue de se développer sur le territoire, avec l'installation de colonnes de collecte par des associations telles que Emmaüs ou Le Relais 48, dans certaines déchèteries et/ou sur le domaine public. **1 670 tonnes** ont été collectées par les associations en 2016 (**+11,7% par rapport à 2015**).

SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



LA COLLECTE EN DECHETERIES

Les déchèteries sont gérées, en régie ou en prestation de service, par les collectivités adhérentes au VALTOM. Les catégories de déchets, qui sont acceptées, varient selon l'organisation des collectivités et/ou des sites, le plus souvent en fonction de la place disponible.

De nouvelles filières ont été progressivement mises en place ces dernières années, par exemple pour le plâtre, le polystyrène, les plastiques durs, etc. qui sont dorénavant valorisés. Elles contribuent à la progression de la collecte des déchets en déchèteries : **+1,6% en 2016** pour **214 kg/hab/an**.

DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES

		2010	2012	2014	2015	2016	EVOLUTION/2015
Gravats	27%	32 250	35 638	37 441	40 379	38 033	-5,8%
Déchets verts	25%	33 601	33 368	38 945	35 066	35 957	+2,5%
Encombrants	21%	42 189	36 602	30 973	30 866	30 610	-0,8%
Bois	12%	8 394	13 973	16 900	16 631	17 624	+6%
Ferraille	5%	6 335	4 899	5 469	5 787	6 829	+18%
DEEE*	3%	3 294	3 819	4 395	4 609	4 782	+3,8%
Cartons	2%	3 098	2 996	3 089	3 137	3 334	+6,3%
Meubles	>2%	-	-	-	527	1 872	+255%
Placo-plâtre	>2%	-	90	1 102	1 247	1 318	+5,7%
DDS***	>2%	800	871	1 090	1 179	1 295	+9,7%
Pneus	>2%	292	428	376	446	530	+19%
Huiles (alimentaires + vidanges)	>2%	-	83	85	172	167	-3%
Plastiques durs et souples	>2%	-	110	162	152	144	-5,2%
Papiers, bouquins	>2%	-	-	145	132	102	-23%
Amiante	>2%	188	175	101	70	82	+16,8%
Piles	>2%	48	44	58	59	53	-10,4%
Batteries	>2%	55	91	56	44	41	-6,4%
Polystyrène	>2%	-	17	26	30	29	-2,6%
Lampes, tubes fluorescents	>2%	2	6	10	11	11	+3,2%
DASRI**	>2%	5	6	6	12	6	-47,6%
Capsules Nespresso	>2%	-	-	-	-	1	-
Cartouches d'encre	>2%	3	1	1,8	2,4	1	-47,3%
Total des déchets collectés en déchèteries		130 554	133 217	140 430	140 558	142 821	+1,6%

*DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

**DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

***DDS : Déchets Diffus Spécifiques

COMPARAISON 2016/2015

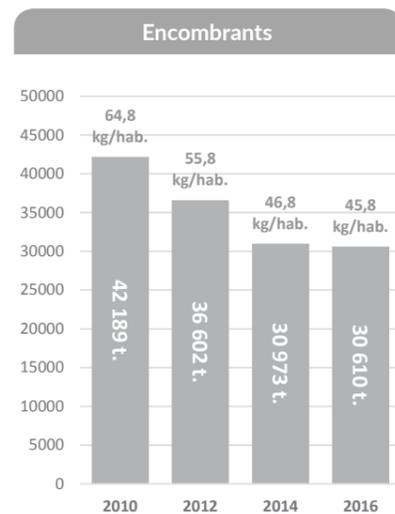
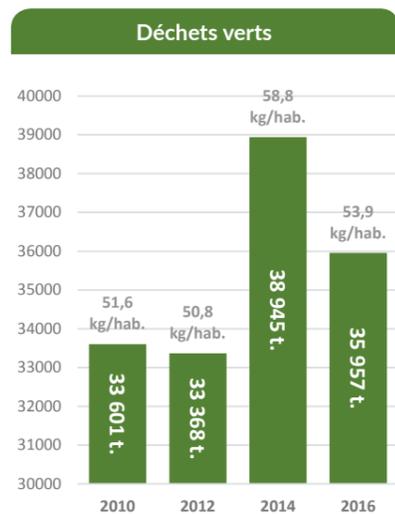
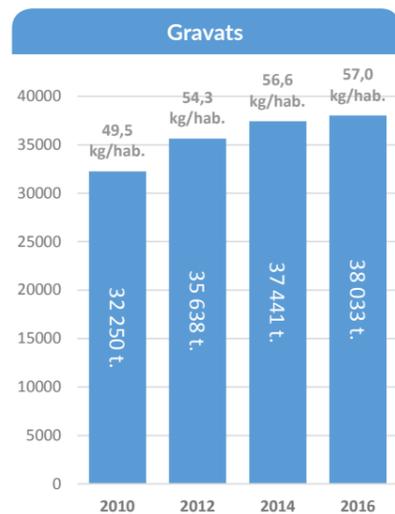
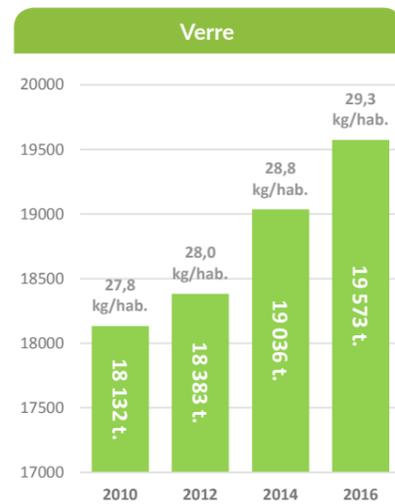
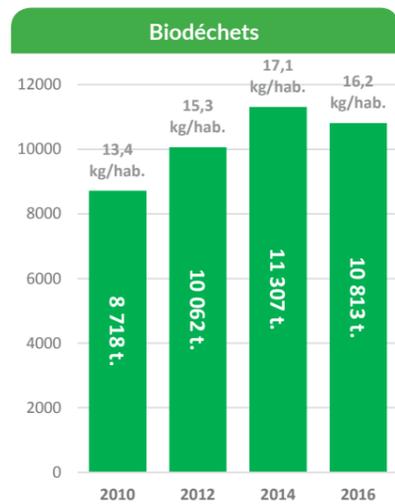
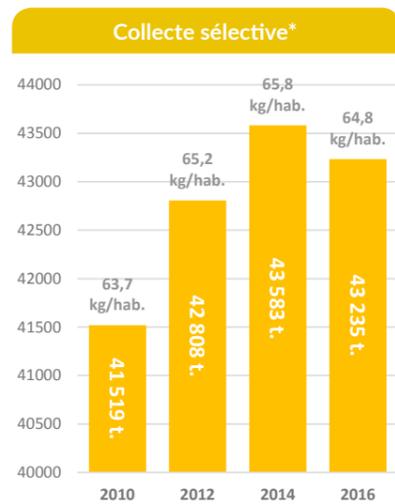
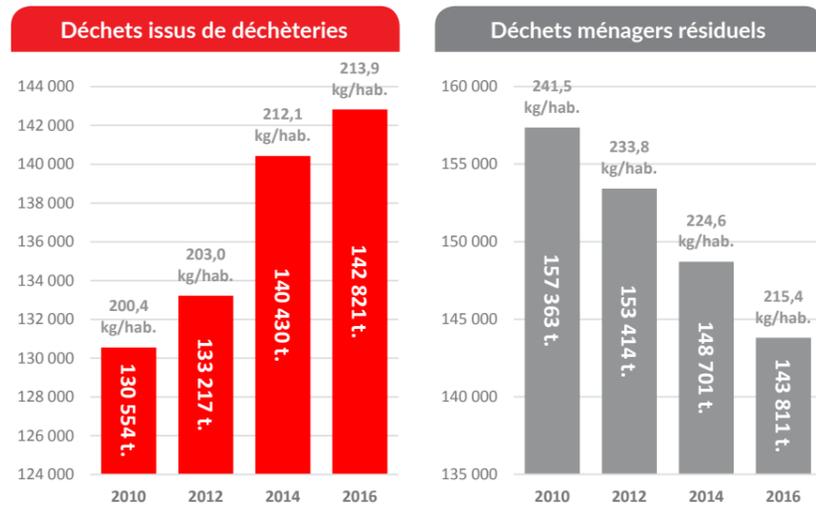
-2,1 kg/hab.
de déchets ménagers et assimilés

-5,3 kg/hab.
de déchets ménagers résiduels

+2 kg/hab.
de déchets d'emballages

+2,5 kg/hab.
de déchets collectés en déchèteries

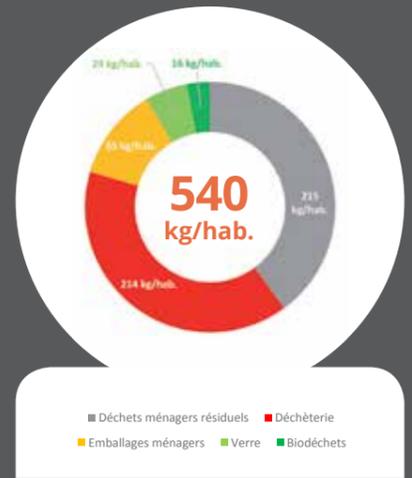
3.3 - LE BILAN DES COLLECTES



DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS : Une production constante mais une répartition par catégorie qui évolue.

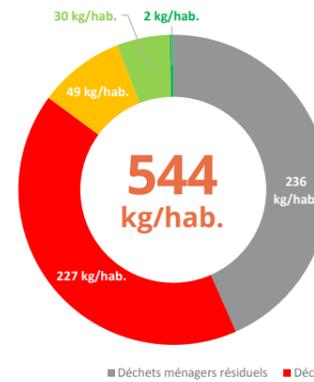


2016

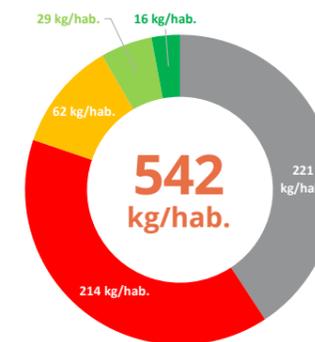


COMPARATIF REGIONAL DES DÉCHETS COLLECTÉS

REGION AURA* 2015 (SINDRA)



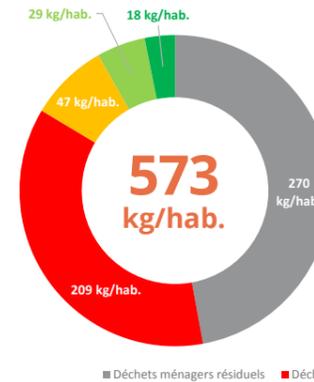
VALTOM 2015



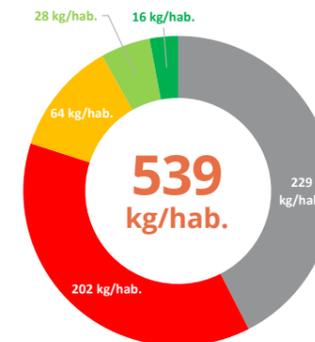
COMPARAISON VALTOM / AURA - Déchets ménagers résiduels : -15 kg/hab.
Emballages ménagers : +13 kg/hab.

COMPARATIF NATIONAL DES DÉCHETS COLLECTÉS

FRANCE 2013 (ADEME)



VALTOM 2013



COMPARAISON VALTOM / FRANCE - Déchets ménagers résiduels : -41 kg/hab.
Emballages ménagers : +17 kg/hab.

ANALYSE :

En 2016, nous constatons une légère baisse de déchets ménagers et assimilés. (-0,4% par rapport à 2015)

La baisse de 2% de déchets ménagers résiduels est effacée par la progression de 1,6% d'apport en déchèteries (+18% pour la ferraille, +6,3% pour le bois et le carton).

OBJECTIF :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015, fixe l'objectif pour 2020 d'une baisse de 10% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010.

RÉSULTAT :

Sur le territoire du VALTOM, la production de déchets ménagers et assimilés (hors gravats) a diminué de 5,5% à l'habitant depuis 2010.

*Collecte sélective : Porte-à-Porte + Point d'apport volontaire + Textiles + Huiles de vidange

*AURA : Région Auvergne-Rhône-Alpes

4 - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

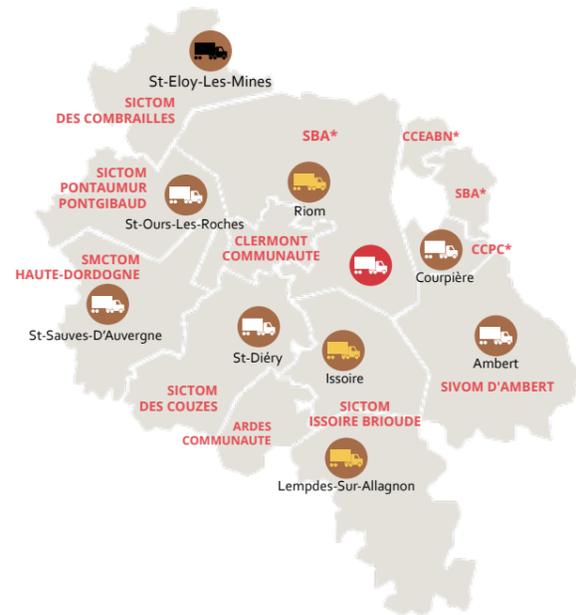
4.1 - LE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

Les centres de transfert du VALTOM permettent de regrouper les déchets au plus près des lieux de collecte afin de les acheminer vers les sites de valorisation et de traitement, par l'intermédiaire de véhicules à plus grande capacité de transport.

Le conditionnement dans des caissons après compactage vise à réduire l'impact environnemental et les coûts liés au transport des déchets ménagers, ainsi qu'à optimiser les temps de collecte des collectivités adhérentes.

En 2016, 9 centres font partie du projet départemental permettant d'acheminer **37%** des déchets vers le pôle de valorisation Vernéa et les centres de tri. Ils ont permis de **diviser par 4 le nombre de véhicules sur les routes** soit **une économie de plus d'1 million de km parcourus**.

Actuellement, ces centres de transfert sont exploités par les adhérents du VALTOM à l'exception de celui de Saint-Eloy-les-Mines, géré par un prestataire privé.



- 9** centres de transfert VALTOM
- 1** exploitation et transport privé
- 5** exploitation en régie et transport privé
- 3** tout régie
- 1** centre de transfert à créer

CCEABN*: Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs

CCPC*: Communauté de Communes du Pays de Courpière

SBA*: Syndicat du Bois de l'Aumône

SYNTHÈSE DES DÉCHETS MÉNAGERS TRANSPORTÉS

TONNAGES TRANSITANT PAR UN CENTRE DE TRANSFERT

MÉNAGERS RÉSIDUELS **62 636**

EMBALLAGES MÉNAGERS **5 701**

TRANSFERT VALTOM **68 337**

EXUTOIRES

TONNAGES EN APPORTS DIRECTS VIA LA COLLECTE

MÉNAGERS RÉSIDUELS **81 175**

EMBALLAGES MÉNAGERS **34 399**

115 574

63%



4.2 - LE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS

Une partie des déchets ménagers collectés par les collectivités adhérentes transite par des centres de transfert du VALTOM selon la répartition suivante :

TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES					
COLLECTIVITES	CENTRE DE TRANSFERT	EXPLOITANT	TRANSPORTEUR	TONNAGES ET PART TRANSFÉRÉE	TOTAL TRANSITANT (TONNES)
Syndicat du Bois de l'Aumône	Riom	Syndicat du Bois de l'Aumône	Syndicat du Bois de l'Aumône	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 13 628 (49%) / 14 151 DÉCHETS MÉNAGERS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 2 302 (23%) / 7 632	15 930
SICTOM des Combrailles	Saint-Eloy-les-Mines	SUEZ ENVIRONNEMENT	SUEZ ENVIRONNEMENT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 388 (100%) DÉCHETS MÉNAGERS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 0 (100%)	4 643
SICTOM des Couzes	Saint-Diery	SICTOM des Couzes	ECHALIER	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 6 578 (97%) DÉCHETS MÉNAGERS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 463 (98%)	8 041
CCPC CCEABN	Courpière	CCPC	CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 2 848 (100%) DÉCHETS MÉNAGERS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 744 (100%)	3 592
SIVOM d'Ambert	Ambert	SIVOM d'Ambert	MULTI TRANSPORT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 6 270 (100%) DÉCHETS MÉNAGERS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 290 (APPORTS DIRECTS)	6 270
Ardes Communauté + SICTOM Issoire - Brioude	Issoire + Lempdes-sur-Allagnon	SICTOM Issoire - Brioude	SICTOM Issoire - Brioude	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 19 192 (92%) DÉCHETS MÉNAGERS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 837 (APPORTS DIRECTS)	19 192
SICTOM Pontaurum Pontgibaud	Saint-Ours	SICTOM Pontaurum Pontgibaud	ECHALIER	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 172 (100%) DÉCHETS MÉNAGERS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 828 (100%)	4 700
SMCTOM Haute-Dordogne	Saint-Sauves-d'Auvergne	SMCTOM Haute-Dordogne	SMCTOM Haute-Dordogne ECHALIER	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 560 (99%) DÉCHETS MÉNAGERS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 899 (100%)	5 969
CLERMONT COMMUNAUTÉ	Apports direct vers les sites de valorisation et de traitement			DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 65 074 (APPORTS DIRECTS) DÉCHETS MÉNAGERS: ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 18 542 (APPORTS DIRECTS)	0
TOTAL TRANSFÉRÉ				68 337 tonnes (+5,6% par rapport à 2015)	

5 - LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT

Suite aux travaux du Grenelle de l'Environnement, l'ensemble de la gestion des déchets a été hiérarchisée selon les priorités suivantes : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation (matière, organique et énergétique) et élimination.

5.1 - LA PREVENTION

La prévention se définit par l'ensemble des mesures permettant de réduire la quantité de déchets et leur nocivité, diminuant ainsi la pression des activités humaines sur l'environnement. Elle est traitée page 12.

5.2 - LE REEMPLOI

Le réemploi désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Elle concerne notamment une partie des articles textiles collectés dans des colonnes placées en déchèteries ou sur la voie publique, qui seront revendus dans des friperies, donnés à des associations, transformés en chiffons et pour une part résiduelle enfouis ou incinérés.

En 2016, **1 670 tonnes** de déchets textiles ont été collectés soit **11,7%** de plus que l'année précédente.

Ces textiles ont ensuite été valorisés par des associations de réinsertion.

Le développement des recycleries permet également de donner une seconde vie à nos déchets et de diminuer leur coût de traitement. 3 recycleries sont présentes sur notre territoire :

- Jecycle Parc à Clermont-Ferrand. Créée en 2012.
- Récup Dore Solidaire à Ambert. Créée le 12 novembre 2012.
- Ressourcerie des Combrailles à Saint-Maurice-près-Pionsat. En activité depuis septembre 2014.

5.3 - LE RECYCLAGE

Le recyclage désigne toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

LES HUILES USAGÉES

Les **259 tonnes** d'huiles collectées en apport volontaire ont subi une opération de régénération qui consiste à les raffiner en extrayant les contaminants, produits d'oxydation et additifs.

LE VERRE

Le verre est recyclable à **100%** et à l'infini sans altérer ses caractéristiques physiques. La collecte séparée du verre est une de celles qui a le taux de captage le plus important auprès des usagers, 7 emballages sur 10 sont effectivement collectés. Nos performances progressent peu (**+0,8%** en 2016 par rapport à 2015), redoublons d'effort et de vigilance !

5.4 - LA VALORISATION MATIÈRE

LES EMBALLAGES MÉNAGERS

Les déchets d'emballages ménagers, envoyés en mélange en centre de tri, sont séparés en une dizaine de catégories de matériaux afin d'être envoyés dans les différentes filières de valorisation matière.

Les matériaux les plus collectés sont les cartons, journaux et magazines (**68%**), puis les matières plastiques (**7,2%**), les métaux (**2,9%**) et les briques alimentaires (**1,1%**). Le traitement en centre de tri engendre également des refus de tri (environ **20%** : de 11% à 26% selon les collectivités) qui sont valorisés énergétiquement depuis la mise en service du pôle multifilières Vernéa. Au total, les refus de tri ont un surcoût pour la collectivité d'environ 1 million d'euros et sont en augmentation régulière (**+1,5%** par rapport à 2015).

LES DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

Les collectivités cherchent à valoriser au maximum les déchets collectés en organisant le tri sur les déchèteries, et en choisissant, quand cela est possible, des filières de traitement maximisant le réemploi, le recyclage ou la valorisation (énergétique, matière ou organique). Les différents types de déchets valorisables sont envoyés dans des filières spécifiques :

	TYPE DE VALORISATION	TONNAGE
Gravats	Utilisés en couche de fondation routière ou pour les installations de stockage comme matériaux d'exploitation	23 585
Bois	Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules	17 624
Ferraille	Recyclage en matière première secondaire	6 829
DEEE*	Recyclage des matériaux valorisables et incinération d'une partie résiduelle	4 782
Cartons	Valorisation en papeterie (cartons ou papiers d'essuyage)	3 334
Meubles	Recyclage en matière première secondaire	1 872
Placoplâtre	Recyclage en placoplâtre	1 318
Pneus	Broyés puis valorisés en matière première secondaire	530
Plastiques durs	Recyclage en matière première secondaire	144
Papier et bouquins	Recyclage en matière première secondaire	102
Piles	Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	53
Batteries	Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	41
Polystyrène	Recyclage en matière première secondaire	29
Lampes et tubes fluorescents	Recyclage des matériaux valorisables et stockage d'une partie résiduelle	11
Extincteurs	Recyclage en matière première secondaire	14
Cartouches d'encre	Réutilisation	1
TOTAL DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES ORIENTÉS VERS LA VALORISATION MATIÈRE		60 270

*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

EN CHIFFRES

49
déchèteries en activité dont une mobile sur le territoire d'Ardes communauté

39,6%
des déchets collectés par les collectivités le sont en déchèteries

ANALYSE :

Les filières de valorisation en déchèteries ne cessent de se diversifier et permettent ainsi une collecte plus importante des déchets produits par les ménages.

Le déploiement des bennes de l'éco-organisme, ÉCO-MOBILIER, en charge de la filière meuble dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) depuis juin 2015 (13 déchèteries sur 48 actuellement équipées), a permis de détourner 1 872 tonnes des bennes de bois, d'encombrants et de ferrailles.

Autant de tonnes en moins à prendre en charge par les collectivités.

EN CHIFFRES

10

agriculteurs partenaires pour le co-compostage

35 957 tonnes

de déchets verts issus de déchèteries traitées soit

53,9 kg

par habitant et par an

15 008 tonnes

de compost de déchets verts produites soit

22,5 kg

par habitant et par an

5 155 tonnes

de compost de FFOM* produites

1 145 tonnes

de compost redistribuées aux collectivités

2 767 tonnes

de broyat traitées en co-compostage



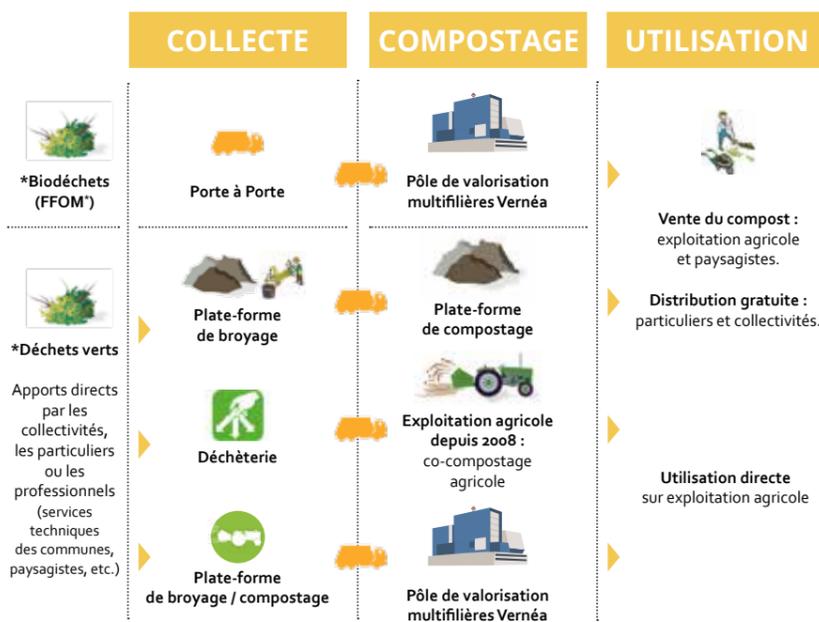
5.5 - LA VALORISATION ORGANIQUE

Le VALTOM traite et valorise l'ensemble des déchets verts collectés en déchèteries (35 957 t.) ou apportés par les communes (5 549 t.)

directement sur les plateformes ainsi que la FFOM* issue de la collecte de biodéchets de Clermont-Communauté, du SBA et du SIVOM d'Ambert.

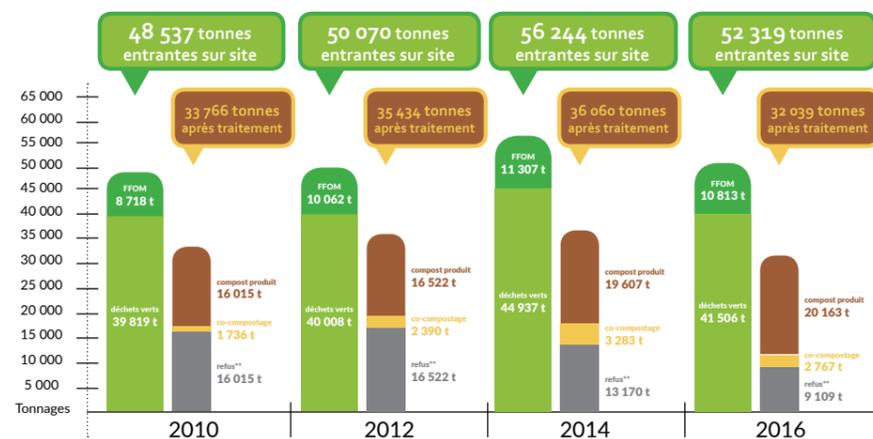
Il assure par le biais des marchés publics les prestations d'enlèvement, de broyage, de chargement, de transport et de compostage.

GESTION DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS



*Solution complémentaire : compostage de proximité

BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS



* Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères.

** Les refus sont valorisés en biomasse (bois), en énergie, ou stockés.

EN CHIFFRES

74%

des encombrants produits sur le territoire du VALTOM sont valorisés sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa

5.6 - LA VALORISATION ENERGETIQUE

Différents modes de traitement permettent la valorisation énergétique des déchets du VALTOM : la valorisation du biogaz généré par le stockage sur Puy-Long, l'incinération avec récupération d'énergie et la méthanisation des biodéchets sur le pôle Vernéa.

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Sur les 143 580 tonnes de déchets ménagers résiduels entrées en 2016 sur le pôle multifilières Vernéa, environ 63%, soit 90 455 tonnes correspondant à la partie sèche, ont été incinérées, tandis que les 37% restants ont été stabilisés puis orientés sur le site de stockage de Puy-Long.

LES DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés essentiellement en déchèteries et en pharmacies, dans des conteneurs spécifiques fournis le plus souvent par les pharmacies. Les 6 tonnes collectées en déchèteries en 2016 ont été incinérées sur le site de Bayet dans l'Allier, seule unité de valorisation des DASRI autorisée en Auvergne.

LES DDS

Un Déchet Diffus Spécifique (DDS) est un déchet ménager issu de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu). Un DDS provient donc principalement des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages.

Les 1 295 tonnes de DDS sont traitées majoritairement par incinération avec récupération d'énergie (+9,8% par rapport à 2015).

LES DECHETS ENCOMBRANTS

Sur l'année 2016, ce sont 22 228 tonnes d'encombrants, issues des déchèteries, qui ont été triées, broyées et traitées par incinération pour être valorisées sous forme d'électricité (-4,5% par rapport à 2015 car 1 871 tonnes ont été détournées du pôle).

LE BIODECHETS

La totalité de la collecte en porte-à-porte des déchets organiques de Clermont Communauté et du Syndicat du Bois de l'Aumône a été valorisée par méthanisation sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa. Les 4 863 000 m³ de biogaz produits par le méthaniseur ainsi que ceux de l'ISDND de Puy-Long ont été valorisés sous forme d'électricité.

* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

** Déchets Diffus Spécifiques



EN CHIFFRES

212 487 tonnes
de déchets traités

dont **90,8%**
de déchets du VALTOM

48 720
habitants éclairés

5 960 tonnes
de compost produites

3,8 km
de routes nationales construites
à partir de graves de mâchefers

3 676 tonnes
de métaux valorisés

76 %
des déchets entrants
sur le pôle Vernéa
valorisés

17 %
de valorisation matière

4 %
de valorisation biologique

55 %
de valorisation énergétique

24 %
de déchets enfouis

*Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu,Mn,Ni,V,PM10,NO2 :
Antimoine (Sb), Arsenic (As), Plomb (Pb),
Chrome (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu),
Manganèse (Mn), Nickel (Ni),
Vanadium (V), Particules fines (PM10),
Dioxyde d'azote (NO2)

5.7 - LE POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

En valorisant **76%** des **212 487 tonnes** entrantes, le pôle multifilières de valorisation Vernéa confirme ses performances techniques malgré une forte production de stabilisat et une baisse de disponibilité (-7% par rapport à 2015).

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le pôle est soumis à une réglementation très stricte et fait l'objet d'une surveillance continue par l'exploitant SUEZ ENVIRONNEMENT, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et le VALTOM afin de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci.

Les analyses en continu des émissions permettent de rendre compte de l'impact de l'activité sur le milieu environnant (données consultables sur le site www.vernea.fr) et une Commission de Suivi de Site (CSS) est réunie au moins une fois par an sous la responsabilité du Préfet.

Le VALTOM a également mis en place des actions de surveillance :

- **2 février** : Réunion avec le groupe de concertation de proximité.
- **18 mai et 12 octobre** : Visites d'expertise complète de l'installation effectuées par la société SAGE SERVICES (choisie par le VALTOM pour le suivi du site) Il ressort de ces visites une installation bien entretenue et conforme au cahier des charges.
- **du 13 au 15 septembre** : Contrôle inopiné du VALTOM sur les rejets atmosphériques de l'installation, visant à garantir le bon fonctionnement de l'installation. Résultats conformes, de même que ceux issus du contrôle inopiné de la DREAL en date du 14 au 15 juin.
- **20 septembre** : Réunion avec la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Un contrôle de tous les déchets entrants et sortants du site avec la gestion des ponts bascules par des agents du VALTOM : plus de 41 000 enregistrements.
- Depuis **mars 2015**, une station ATMO de mesure de la qualité de l'air est installée à proximité du pôle.

RESULTATS DES ANALYSES D'EMISSIONS EN 2016

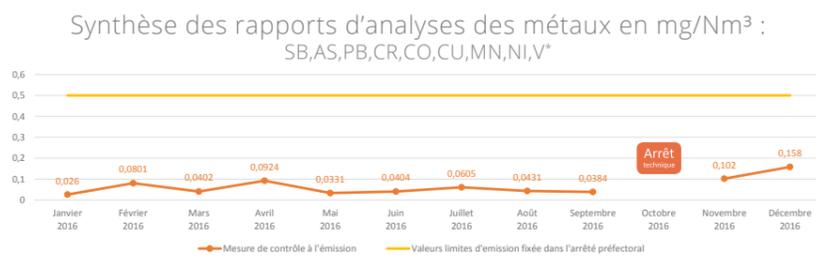
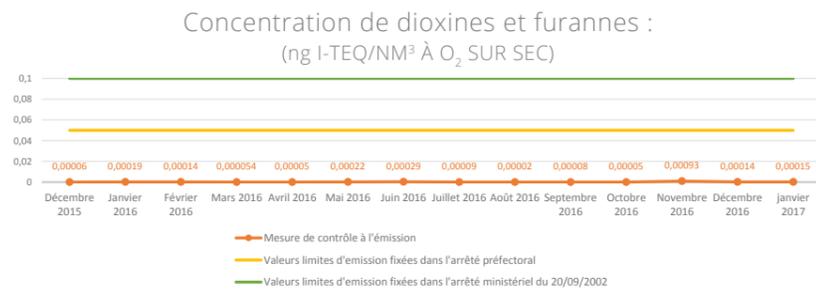
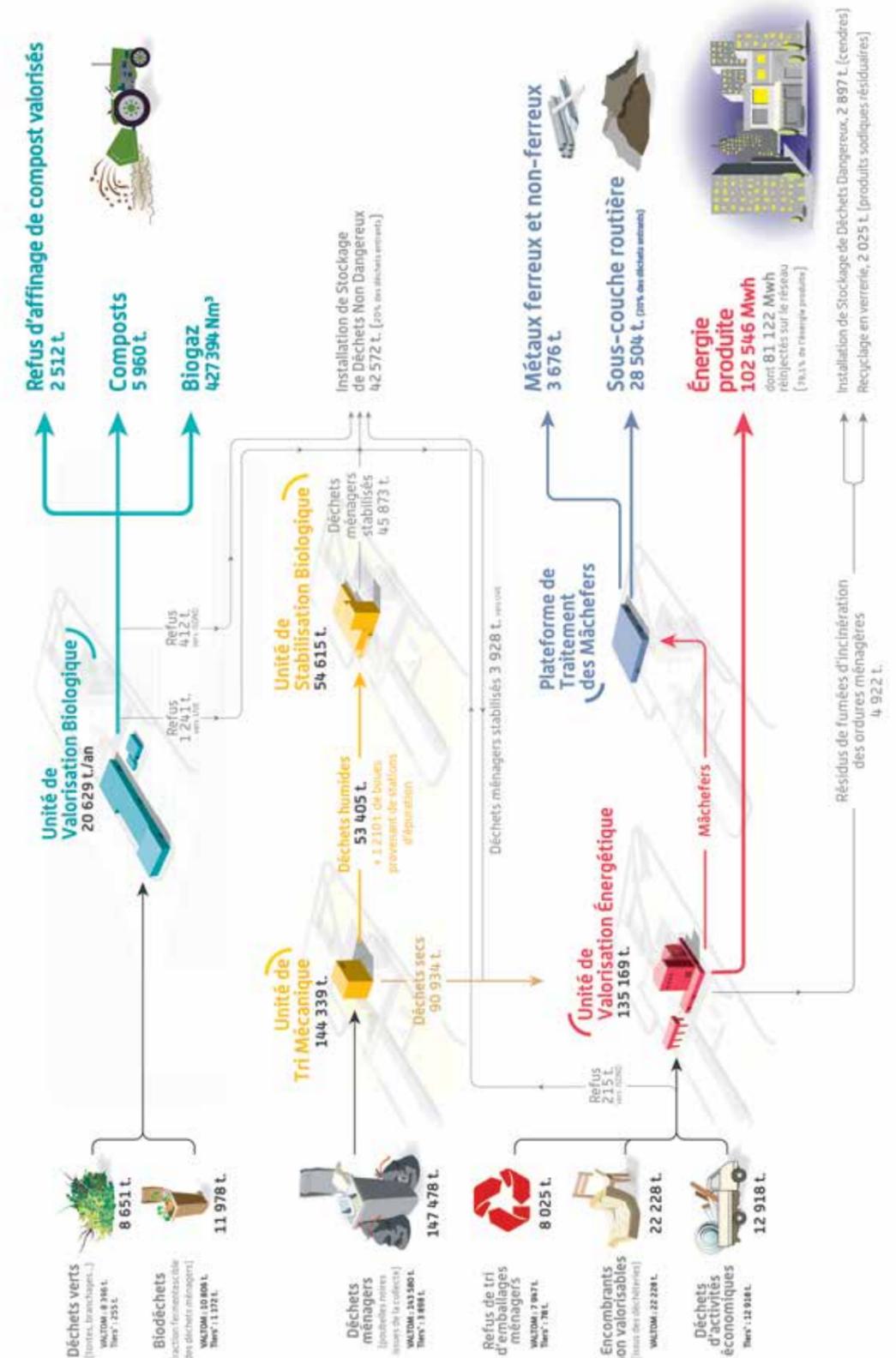


SCHÉMA DES FLUX TRAITÉS EN 2016 SUR LE PÔLE MULTIFILIÈRES DE VALORISATION VERNEA



Tiers* : Déchets en provenance des professionnels

4
ISDND

-76 %

de déchets non dangereux non inertes par rapport à 2010

6

types de déchets stockés :
Stabilisats Vernéa
Déchets municipaux d'assainissement
Gravats non valorisables
Encombrants
Déchets ménagers résiduels détournés du pôle Vernéa
DAE : Déchets d'Activités Economiques
Amiante

5.8 - LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS NON-DANGEREUX (ISDND)

En 2016, le VALTOM dispose de 4 ISDND en activité destinées à recevoir principalement les déchets des usagers, mais également ceux des professionnels (Déchets d'Activités Economiques).

Les catégories de déchets acceptables dans ces sites sont définies réglementairement : ce sont des déchets ultimes (non valorisables) et non dangereux. Le VALTOM a pour objectif de limiter les apports de déchets bruts de la part des professionnels, et leur impose de trier ou faire trier leurs déchets. 145 contrôles ont été réalisés par le VALTOM et ses prestataires pour 4 pénalités d'apport pour déchets non conformes. Seuls les déchets non valorisables sont alors orientés vers les différents sites de stockage.

	TONNAGES DES DECHETS MENAGERS STOCKES EN 2016					TOTAL 2015
	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	ENCOMBRANTS ISSUS DES DÉCHÈTERIES	GRAVATS NON VALORISÉS	STABILISAT*	TOTAL 2016	
Ardes Communauté	0	7	0	162	169	111
Clermont-Communauté	0	922	0	18 358	19 280	13 394
CCPC	46	42	0	474	565	349
SICTOM des Combrailles	0	914	764	1 238	2 916	2 887
SICTOM des Couzes	57	124	0	1 892	2 074	1 608
SICTOM Issoire Brioude	0	771	0	5 736	6 507	4 258
SICTOM Pontaurmur Pontgibaud	22	980	0	1 172	2 175	1 878
SIVOM d'Ambert	0	1 756	0	1 769	3 525	3 391
CCEABN	0	11	0	313	324	220
SMCTOM Haute-Dordogne	41	2 370	0	1 568	3 979	4 158
Syndicat du Bois de l'Aumône	0	663	13 684	7 817	22 164	20 432
TOTAL	166	8 561	14 448	40 503	63 679	52 685

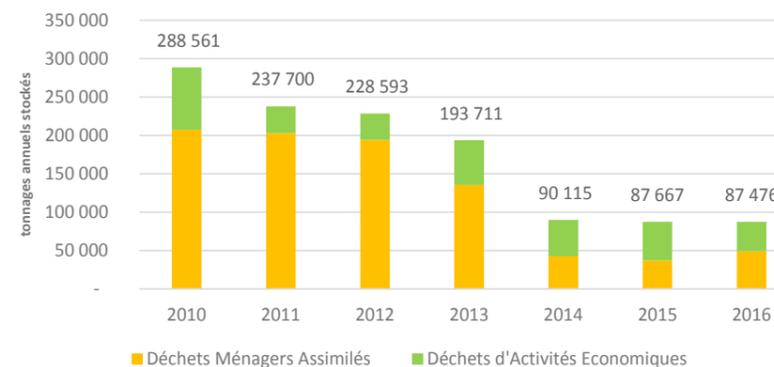
ANALYSE :

En 2016, nous enregistrons une hausse de 21% de déchets ménagers orientés vers une installation de stockage des déchets non dangereux. Cette augmentation est due à une forte production de stabilisat issus du pôle Vernéa (+40% par rapport à 2015) et au détournement de 2 785 t. de déchets ménagers et assimilés sur les ISDND du VALTOM (+260% par rapport à 2015).

*Stabilisat : Fraction humide des déchets résiduels stabilisés issue du pôle multifilières de valorisation Vernéa
**Tonnages incluant les encombrants du SBA traités par la société Selectis



EVOLUTION DES TONNAGES STOCKES



OBJECTIF :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose une réduction de 30% des tonnages de déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 et de 50% en 2025 (par rapport à 2010).

De 2010 à 2016, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont réduit de 76% la quantité de déchets stockés dans les installations du territoire. Les objectifs réglementaires 2025 sont aujourd'hui largement atteints.

ACTUALITES DES ISDND :

Ambert

Extension et prolongation d'exploitation

Lancement des travaux d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Poyet à Ambert en août 2016, suite à la validation le 18 juillet de l'extension et prolongation d'exploitation du site par les services de l'Etat. Plus de 200 000 m³ ont été déplacés pendant les travaux. Fin des travaux prévus pour le 1^{er} semestre 2017.



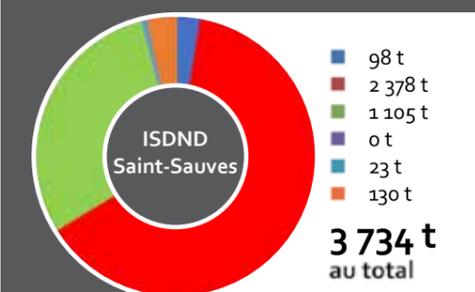
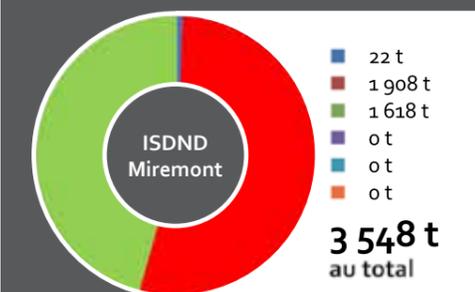
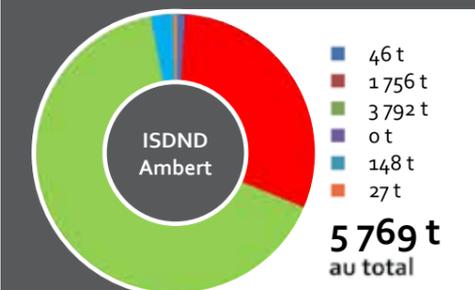
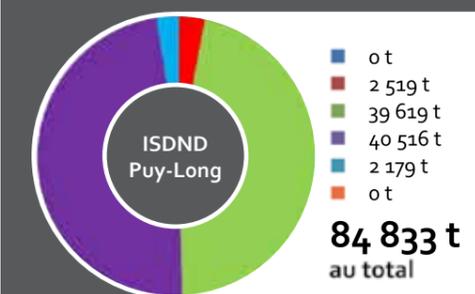
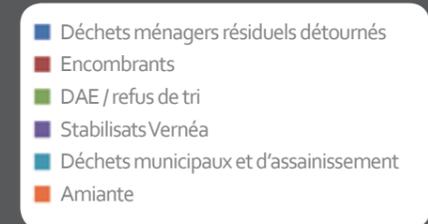
Puy-Long

Mise en service du casier n°2

Le casier n°2 d'une capacité de 600 000 m³ a été mis en service en mars 2016.

TONNAGES STOCKES

par site :



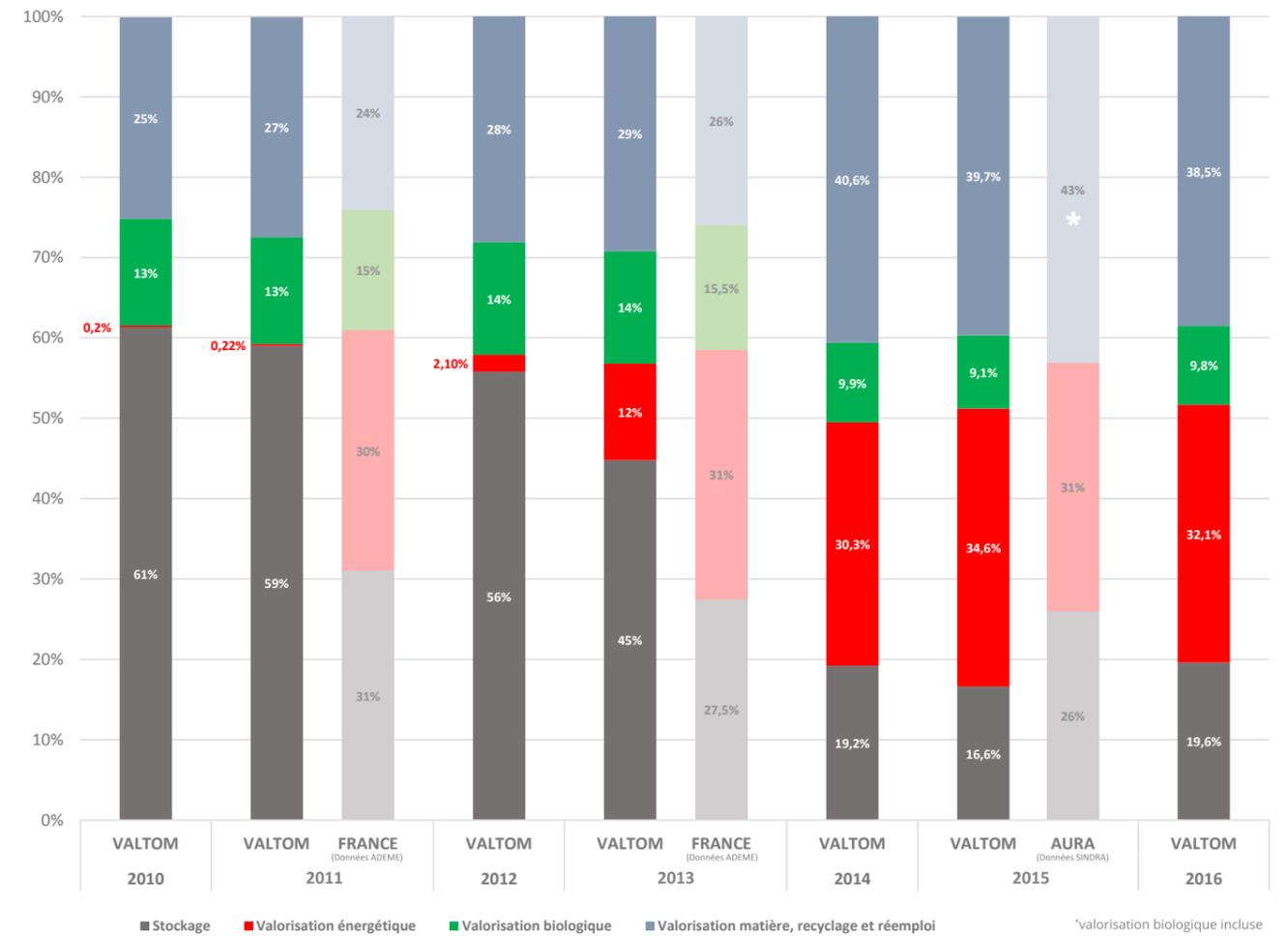
5.9 - LES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT



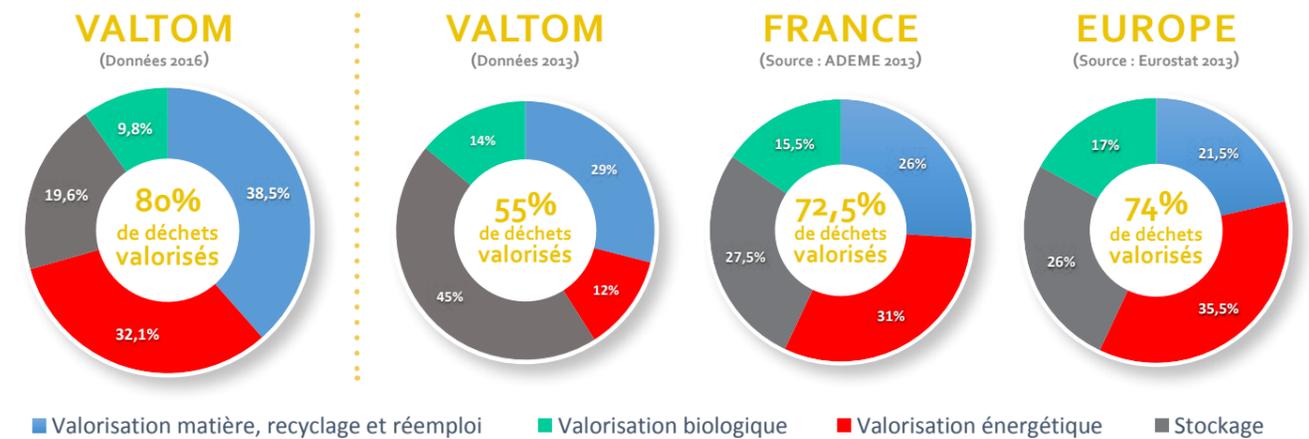
	DECHETS MENAGERS TRAITES (EN TONNES)					TAUX DE VALORISATION 2016
	2010	2012	2014	2015	2016	
Déchets ménagers résiduels	157 363	153 314	148 700	146 702	148 811	16% 45% 29% *
Déchets de déchèteries : ferraille/cartons/bois/pneus/piles/ batteries/lampes, tubes/cartouches/ DEEE/placoplâtre, gravats, etc.	53 771	62 092	69 386	72 736	74 787	65% 15% 20%
Déchets d'emballages ménagers	41 038	41 937	42 072	41 456	41 473	79% 19% 2%
Déchets verts	39 819	40 008	38 945	35 066	35 957	79% 20% 1%
Encombrants	42 189	36 602	30 973	30 866	30 610	19% 52% 29%
Verre	18 132	18 383	19 036	19 415	19 573	100%
FFOM	8 720	10 061	11 307	10 386	10 813	48% 25%
Textiles	89	600	1 414	1 495	1 670	61% 10% 26% 3%
DDS	800	871	1 035	1 179	1 295	46% 54%
Huiles usagées	303	336	183	234	259	36% 64%
DASRI	5	6	6	12	6	100%
Total	362 229	364 210	363 057	359 547	360 253	
Total en kg/hab	569,6	554,9	548,4	540,9	539,6	
Taux de valorisation	38%	44%	81%	83%	80%	

* Déchets ménagers résiduels humides stabilisés avant stockage (perte de 30 à 40% d'eau).

EVOLUTION DES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT



COMPARAISON DES RESULTATS DE VALORISATION



OBJECTIF :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose un taux de valorisation matière et organique de **55% en 2020** et de **65% en 2025** pour les déchets non-dangereux et non inertes. Le VALTOM est à **48,3% avec les inertes** et à **42% sans les inertes** et continue régulièrement à réduire les tonnages de déchets orientés vers le stockage. Le VALTOM se situe en-dessous de la moyenne de la région AURA pour le stockage (-10%) et au dessus pour la valorisation énergétique (+3,6%) ainsi que pour la valorisation matière (+5,8%).

5.10 - LA SYNTHÈSE DES TONNAGES TRAITÉS ET VALORISÉS SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

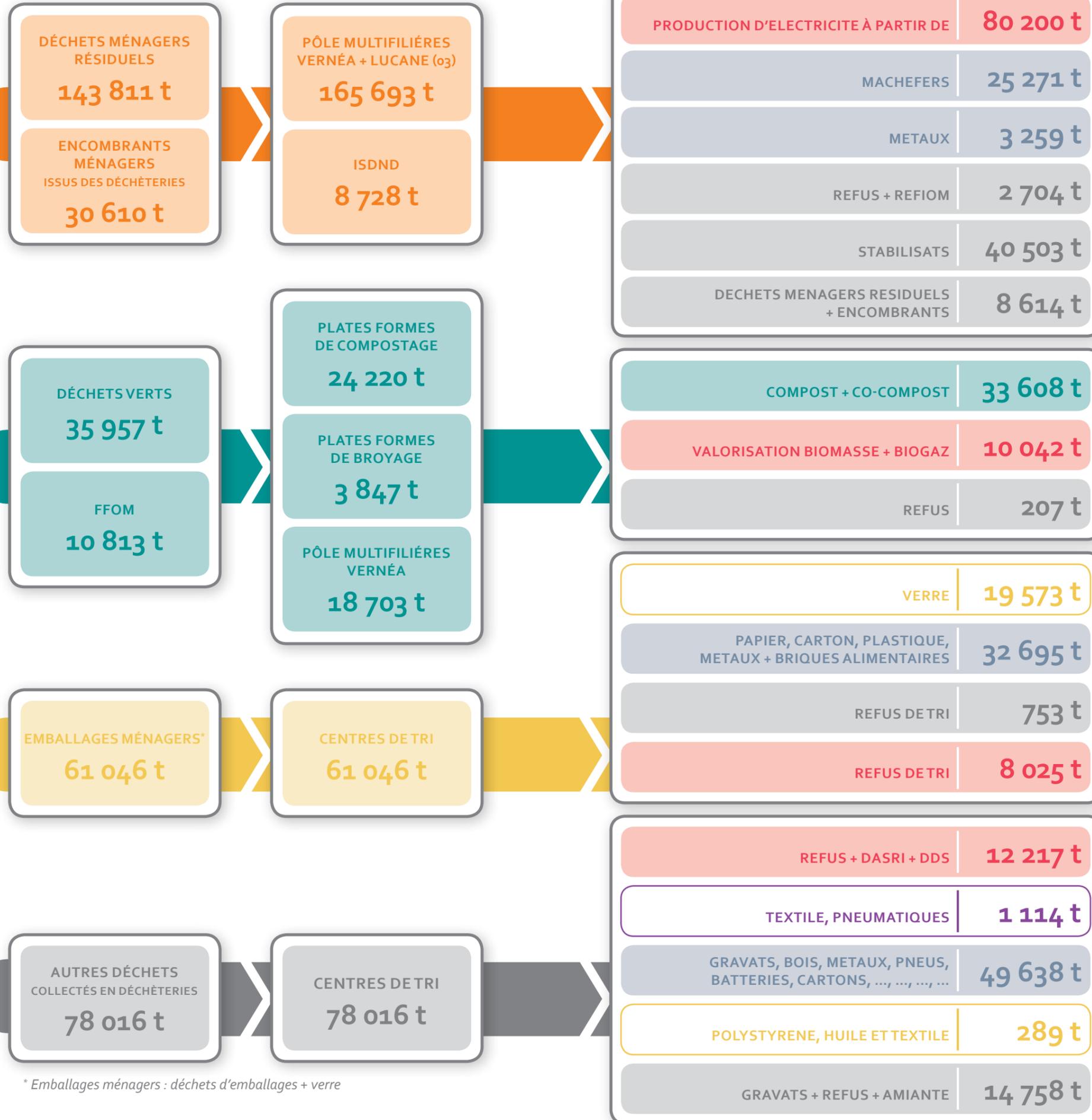
TONNAGE TOTAL DE DÉCHETS MÉNAGERS PRODUITS EN 2016 SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

360 253 t
540 kg/hab./an

360 087 t
542 kg/hab./an en 2015

région AURA :
544 kg/hab./an en 2015

MOYENNE NATIONALE :
573 kg/hab./an en 2013



* Emballages ménagers : déchets d'emballages + verre

80%
DE DÉCHETS MÉNAGERS VALORISÉS SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

TOTAL REEMPLOI : 0,3%

1 114 t
1,7 kg/hab.

TOTAL RECYCLAGE : 5,8%

19 862 t
30 kg/hab.

TOTAL VALORISATION MATIÈRE : 32,4%

110 862 t
166 kg/hab.

TOTAL VALORISATION BIOLOGIQUE : 9,8%

33 609 t
50 kg/hab.

TOTAL VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : 32,1%

110 485 t
165 kg/hab.

TOTAL STOCKAGE : 19,6%

67 539 t
101 kg/hab.

CONTRIBUTION MOYENNE :

128,50€ HT/an

C'est la contribution moyenne/hab. pour le financement du service

(recettes perçues auprès des particuliers via la TEOM* et la REOM* divisées par la population municipale du VALTOM)

LEXIQUE

COÛT COMPLET :

Totalité des charges de fonctionnement hors TVA liées au service rendu (sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer) : charges fonctionnelles (de structure, communication...) et techniques (prévention, pré-collecte, collecte, transfert, transport, enlèvement...).

COÛT TECHNIQUE :

Coût complet moins les produits à caractère industriel (vente de matériaux, d'énergie...).

COÛT PARTAGÉ :

Coût technique moins les soutiens des sociétés agréées (Eco-emballages, Ecofolio...).

COÛT AIDÉ HT :

Coût partagé moins les aides. Coût résiduel à la charge de la collectivité correspondant à son besoin de financement.

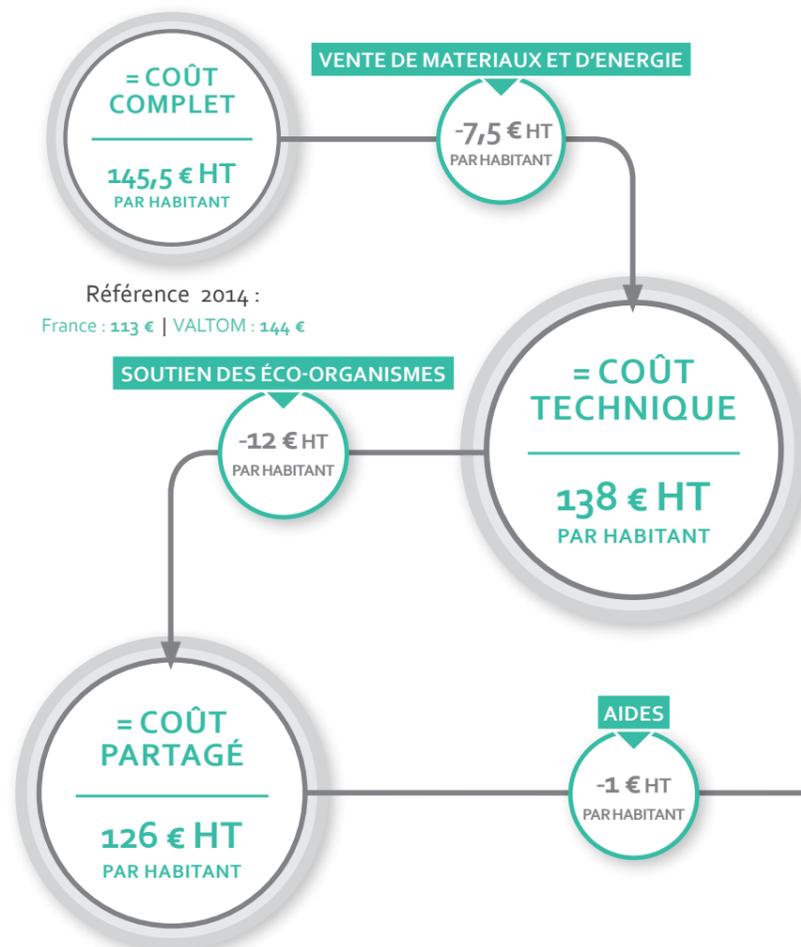
36

6 - LES INDICATEURS FINANCIERS

6.1 - LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

En France, il existe une grande dispersion des coûts liée à la diversité des organisations du service public, aux variations des quantités collectées, aux contraintes de territoire, notamment touristiques, au niveau de prestation du service et au taux d'équipement.

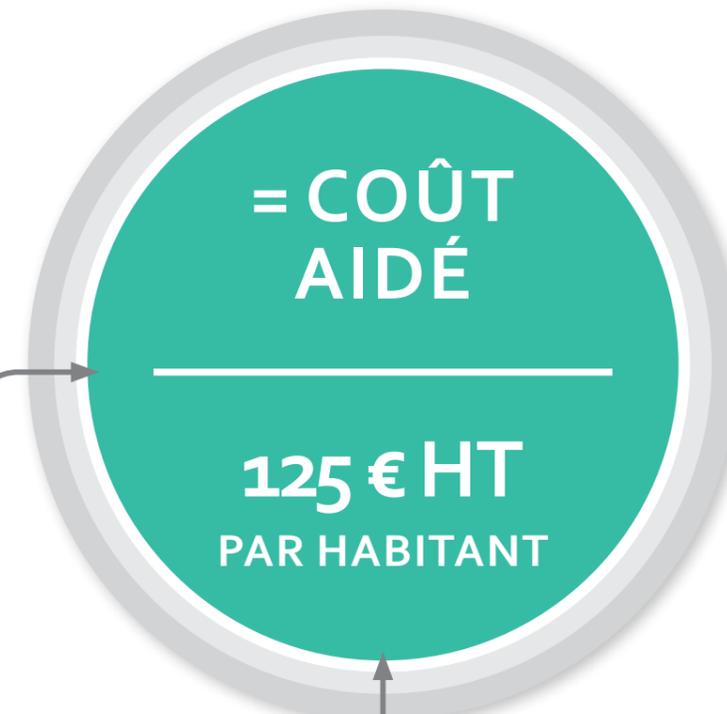
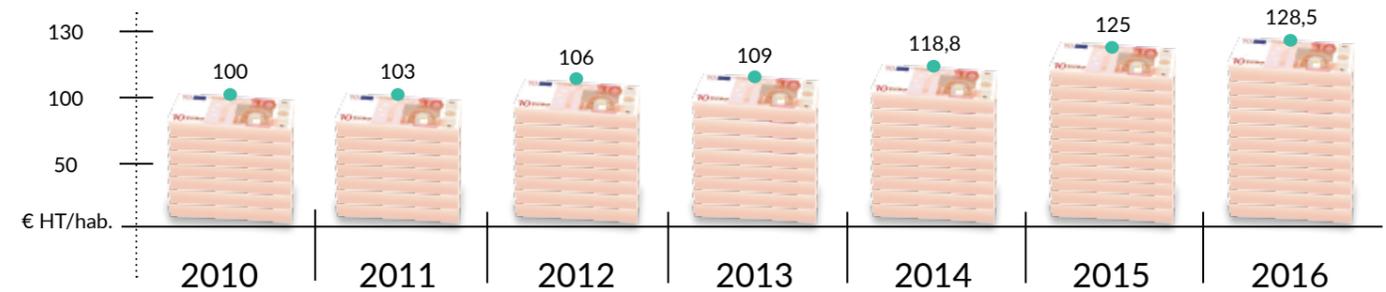
COÛT DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS



*GER : Gros Entretien et Renouvellement
 *TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
 *REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

37

EVOLUTION DE LA PARTICIPATION PAR AN ET PAR HABITANT POUR LE FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM



Référence 2014 : France : 93 € | VALTOM : 122 €

En France, le taux de couverture des charges se situe entre 93 et 114 %. Pour le territoire du VALTOM il s'élève en 2016 à 107 %.

Ce surfinancement est lié à un ajustement sur l'année passée, à des recettes matériaux des professionnels beaucoup plus élevées que prévu et des provisions liées à l'évolution du prix de Vernéa et son GER*.

FINANCEMENT DU SERVICE



11

collectivités adhérentes au VALTOM versent une cotisation à l'habitant pour financer les services du VALTOM

28,08 € HT/hab.
c'est la contribution des collectivités en 2016 versée au VALTOM

ANALYSE

Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont :

→ Les charges à caractère général (71%) au travers des différents postes :

- Vernéa : 30 %
- Tri : 21 %
- ISDND : 14 %
- Impôts et taxes : 10 %
- Revente recettes matériaux : 7 %
- Déchèteries : 7 %
- Transfert, transport : 5 %
- Déchets verts : 4 %
- Divers : 1 %
- Prévention, communication : 1 %

→ Les charges financières (27%)

Les principales dépenses réelles d'investissement sont liées aux opérations financières (71 %) et aux ISDND (26 %)

*GER : Gros Entretien et Renouvellement
*OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
*DEM : Déchets Encombrants des Ménages
*DAE : Déchets d'Activités Economiques

6.2 - LA STRUCTURE DES CHARGES DU VALTOM

L'année 2016 a été marquée par :

- La révision des statuts du VALTOM avec :

- la mutualisation des coûts de transfert et de transport au sein de la contribution,
- la refacturation individualisée des tonnages de refus de tri issus de la collecte sélective,
- le reversement des recettes matériaux en totalité aux collectivités adhérentes,
- les forfaits de remboursement liés aux coûts de transfert et transport.

- De nouvelles charges liées notamment à l'augmentation du coût à la tonne Vernéa liée aux dépenses GER* des équipements 2016.

Le financement du service du VALTOM est assuré par :

- une contribution des collectivités adhérentes de 28,08 € HT/hab (pour rappel : 26,28 € HT/hab en 2015)
- la facturation à la tonne aux collectivités des tonnages traités pour les OMR*, les DEM* et les refus de tri à 130 € HT/t (pour rappel : 123 € HT/t en 2015)

Parallèlement, le VALTOM reverse aux collectivités adhérentes :

- 100 % des recettes matériaux
- 40 % des recettes DAE*
Celles-ci perçoivent en outre directement les aides des éco-organismes, et pour les collectivités concernées :
- un forfait transfert à 6 € HT/t,
- un forfait transport entre 12 et 19 € HT/t selon les cas de figure.

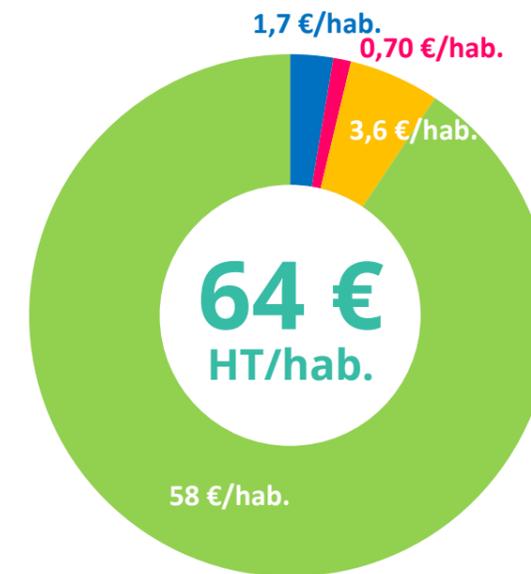


COMBIEN COÛTE LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ?

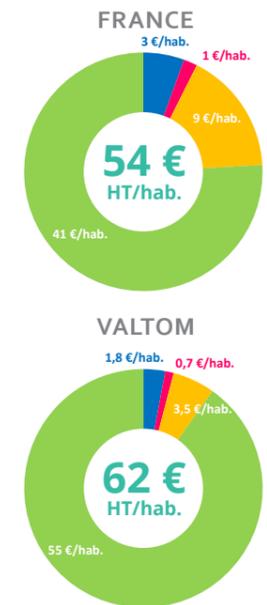
Un coût pour plus de prévention et de valorisation des déchets

Le financement du traitement des déchets ménagers est assuré par une partie de la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont s'acquitte l'utilisateur. En France, en 2014, 80% des collectivités affichent un coût de traitement compris entre 35 et 85 € HT par habitant. Les collectivités françaises pratiquant la valorisation énergétique se situent dans la moyenne haute. A l'inverse, les collectivités ayant recours au stockage des déchets bénéficient de coûts moindres.

COÛT COMPLET VALTOM 2016



COÛT COMPLET 2014



■ Charges fonctionnelles ■ Prévention ■ Transfert et transport ■ Traitement

UN COÛT POUR UN SERVICE DE QUALITE

Une gestion durable des déchets ménagers

- Un taux de valorisation des déchets ménagers supérieur à la moyenne nationale et européenne
- Des installations de traitement et de valorisation pérennes, innovantes et respectueuses de l'environnement
- Des performances en conformité avec les objectifs législatifs
- Des projets d'avenir : un réseau de chaleur pouvant chauffer des habitations, des serres maraîchères, ...

Des ressources produites à partir de nos déchets :



Et bien plus encore...

7 - LA COMMUNICATION

7.1 - SUPPORTS INSTITUTIONNELS

Magazine d'information du VALTOM, le VALMAG est diffusé à l'ensemble des élus, partenaires, leaders d'opinion du territoire et abonnés, soit plus de 3 800 magazines envoyés (4 450 en 2015).

Tous les numéros du VALMAG sont téléchargeables sur www.valtom63.fr

VALMAG N° 23
AVRIL 2016



édité à 6 000 exemplaires

VALMAG N° 24
OCTOBRE 2016



édité à 6 000 exemplaires

AGENDA
2017



édité à 745 exemplaires

En 2017, le VALTOM a 20 ans. L'agenda 2017 permet de revenir sur les grandes étapes du syndicat. 10 collectivités adhérentes ont commandé des agendas 2017.

7.2 - REVUE DE PRESSE

247 articles de presse
contre 415 en 2015

5 reportages TV

2 reportages radio

7.3 - SITE INTERNET

WWW.VALTOM63.FR

EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITES DE 2010 À 2016



1 514 visiteurs / mois

-16% de visites en 2016 / 2015

17 actualités en ligne

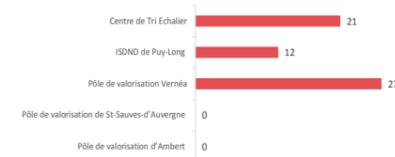
4 newsletters

520 abonnés newsletter
contre 415 en 2015

7.4 - VISITES DES INSTALLATIONS

ACCUEIL DES SCOLAIRES

NOMBRE DE VISITES EN 2016

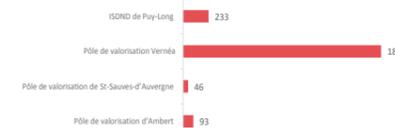


APPRÉCIATION GLOBALE DES VISITES

👍 Bon : 61,5% 👍 Excellent : 38,5%

Les parcours pédagogiques, créés en collaboration avec l'Education nationale et les entreprises exploitantes, sur le centre de tri Echalié Paprec, le pôle de valorisation Vernéa et l'installation de déchets non dangereux de Puy-Long, ont été testés par **1 682 élèves** durant l'année scolaire 2016/2017. Le questionnaire de satisfaction transmis aux professeurs fait apparaître un bilan positif. Le dispositif est reconduit à la rentrée 2017.

NOMBRE DE VISITEURS EN 2016



2 180 visiteurs au total en 2016 contre **1 776** en 2015

ACCUEIL GRAND PUBLIC

Les sites de traitement et valorisation du VALTOM ci-dessous sont ouverts au public (élus, associations, particuliers) tout au long de l'année.

Attention : nombre de visiteurs sans les scolaires.

7.5 - EVENEMENTS

LES JOURNÉES DÉCOUVERTES D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION



Organisées à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable et de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, elles permettent d'ouvrir au grand public le centre de tri Echalié Paprec, le pôle de valorisation Vernéa et l'installation de déchets non dangereux de Puy-Long. Elles ont réuni **485 visiteurs en 2016** (450 en 2015).

COOPÉRATION INTERNATIONALE



Le 8 juillet 2016, le VALTOM, avec l'appui du SIVOM d'Ambert, a fait le don d'une benne à ordures ménagères à la commune de Sandiara au Sénégal, en présence du maire de la ville M. Serigné GUEYE DIOP et de l'association Vivre en brousse.

PRÉSENCE AUX ASSISES DE LA BIODIVERSITÉ 2016

Le VALTOM a participé aux assises nationales de la biodiversité organisées en septembre 2016 à Clermont-Ferrand. A cette occasion, les participants aux assises ont eu la possibilité de visiter l'ISDND de Puy-Long et plus particulièrement son parcours pédagogique intégrant un volet biodiversité.

VALOR'D



Le lancement du projet VALORDOM 2 a donné lieu à un premier rendez-vous le 23 septembre 2016 à Royat. Ce fut l'occasion de faire un point de situation du projet (focus sur la gestion des déchets organiques et la valorisation énergétique couplée à un réseau de chaleur), de bénéficier de retours d'expériences (témoignage d'un territoire TZDZG) et d'avoir des temps d'échanges entre le VALTOM, ses collectivités adhérentes et des partenaires locaux et extérieurs. Elus, techniciens, associations, partenaires, près de 80 personnes étaient réunies.

CONGRÈS ANNUEL AMORCE

Suite à un appel à candidature, l'association AMORCE a retenu la candidature du VALTOM pour organiser son congrès annuel réunissant **près de 800 participants les 18, 19 et 20 octobre 2017** à Clermont-Ferrand.

LA SYNTHÈSE 2016

DMA

667 680 habitants

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

produits sur le territoire du VALTOM

(Porte-à-porte, points d'apport volontaire et déchèteries)

360 253 tonnes

540 kg/hab/an

DONT :



■ Déchets ménagers résiduels ■ Déchèterie
■ Emballages ménagers ■ Verre ■ Biodéchets

573 kg/hab/an (moyenne nationale 2013)

80%

des déchets ménagers et assimilés valorisés

COLLECTE



PORTE-A-PORTE
• 194 725 t.
• 292 kg/hab.



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE
• 22 707 t.
• 34 kg/hab.



DECHETERIES
• 142 821 t.
• 214 kg/hab.

Déchets ménagers résiduels

• 143 811 t.
• 215 kg/hab.

Déchets d'emballages

• 40 101 t.
• 60 kg/hab.

Déchets d'emballages

• 1 372 t.
• 2 kg/hab.

Verre

• 19 573 t.
• 29,3 kg/hab.

Gravats

• 38 033 t.
• 57 kg/hab.

Déchets verts

• 35 957 t.
• 54 kg/hab.

Encombrants

• 30 610 t.
• 46 kg/hab.

Bois

• 17 624 t.
• 26 kg/hab.

DEEE

• 4 782 t.
• 7 kg/hab.

Ferraille

• 6 829 t.
• 10 kg/hab.

Carton

• 3 334 t.
• 5 kg/hab.

Plâtre

• 1 318 t.
• 2 kg/hab.

DDS

• 1 295 t.
• 2 kg/hab.

Éco-mobilier

• 1 872 t.
• 2,8 kg/hab.

Pneus

• 530 t.
• 0,8 kg/hab.

Biodéchets

• 10 813 t.
• 16 kg/hab.

Huile de vidange

• 92 t.
• 0,1 kg/hab.

Textile (déchèteries incluses)

• 1 670 t.
• 2,5 kg/hab.

Plastique dur

• 144 t.
• 0,2 kg/hab.

Huile de vidange

• 144 t.
• 0,2 kg/hab.

Papier bouquin

• 102 t.
• 0,2 kg/hab.

Amiante

• 82 t.
• 0,1 kg/hab.

Piles

• 53 t.
• 0,1 kg/hab.

Batterie

• 41 t.
• 0,1 kg/hab.

Polystyrène

• 29 t.
• 0,05 kg/hab.

Huile alimentaire

• 23 t.
• 0,02 kg/hab.

DASRI

• 6 t.
• 0,01 kg/hab.

Lampes

• 11 t.
• 0,02 kg/hab.

Cartouches + Nespresso

• 2 t.
• 0,01 kg/hab.



128,5 € HT/hab/an
DE CONTRIBUTION MOYENNE
(COLLECTE ET TRAITEMENT)

TRANSPORT

DECHETS TRANSITANTS PAR UN CENTRE DE TRANSFERT VALTOM (37%)

68 337 t. dont :

62 636 t.
de déchets ménagers résiduels

5 701 t.
de déchets d'emballages ménagers

DECHETS EN APPORT DIRECT VERS EXUTOIRE (63%)

115 574 t. dont :

81 175 t.
de déchets ménagers résiduels

34 399 t.
de déchets d'emballages ménagers

VALORISATION ET TRAITEMENT

VALORISATION ENERGETIQUE

32,1%

des déchets produits
110 485 tonnes
165 kg/hab.

VALORISATION MATIERE

32,4%

des déchets produits
110 862 tonnes
166 kg/hab.

STOCKAGE

19,6%

des déchets produits
67 539 tonnes
101 kg/hab.

VALORISATION BIOLOGIQUE

9,8%

des déchets produits
33 609 tonnes
50 kg/hab.

RECYCLAGE

5,8%

des déchets produits
19 862 tonnes
30 kg/hab.

REEMPLOI

0,3%

des déchets produits
1 114 tonnes
1,7 kg/hab.

Les actions de prévention développées sur le territoire permettent de réduire la quantité de déchets à traiter par la collectivité. Par exemple, le compostage a permis de détourner **9 020 tonnes** (soit **13,5 kg/hab.**) de déchets organiques de la filière de traitement.

OBJECTIFS LOITRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTECV) :

Déchets ménagers et assimilés (DMA) :
-10% en kg/hab. entre 2010 et 2020

TERRITOIRE VALTOM :
VALTOM entre 2010 et 2016 : **-1,33%**
(AURA -0,3% entre 2010 et 2015)

Diminution des déchets non dangereux non inertes mis en stockage de **30%** entre 2010 et 2020 et de **50%** entre 2010 et 2025

VALTOM 2010 - 2016 : **-76%**
(AURA -12% entre 2010 et 2015)

Valorisation de **55%** (réemploi, recyclage, valorisation matière et biologique) des déchets non dangereux non inertes en 2020 et **65%** en 2025

VALTOM 2016 : **42%**
(AURA 43% en 2015)

RAPPORT ANNUEL 2016

SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



VALTOM
Valorisons notre avenir

1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
TÉL. 04 73 44 24 24 - FAX. 04 73 44 24 20
WWW.VALTOM63.FR